



Conseil économique et social

Distr. générale
25 juillet 2008
Français
Original : anglais

Pour suite à donner

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Deuxième session ordinaire de 2008

15-18 septembre 2008

Point 4 de l'ordre du jour provisoire*

Rapport sur l'examen à mi-parcours du plan stratégique à moyen terme 2006-2009**

Résumé

Le présent rapport fournit des informations sur l'examen à mi-parcours du plan stratégique à moyen terme (PSMT) 2006-2009 et doit se lire parallèlement au document complémentaire sur les annexes révisées au dit plan (E/ICEF/2008/19). Il comprend un projet de décision portant prorogation de deux ans de l'actuel PSMT (2006-2009) jusqu'à la fin de 2011, expliqué dans une note d'information (E/ICEF/2008/25).

* E/ICEF/2008/16.

** La présentation du présent document a été retardée par la tenue de consultations internes.



Introduction

1. L'examen à mi-parcours du plan stratégique à moyen terme (PSMT) 2006-2009 de l'UNICEF a eu lieu au cours du premier semestre 2008. Il fait appel à diverses sources, y compris les dernières données disponibles sur les indicateurs relatifs à l'enfance inscrits dans les objectifs du Millénaire pour le développement, les renseignements sur les progrès accomplis sur le plan de la réalisation des objectifs du PSMT, ainsi que les principales évaluations entreprises au cours de la période visée par le présent rapport.

2. L'analyse soumise dans le présent rapport a été élaborée grâce à une série de consultations intégrant les observations relatives au PSMT, faites par tous les bureaux extérieurs de l'UNICEF; les réponses au questionnaire adressé aux États Membres de l'Organisation des Nations Unies et aux Comités nationaux pour l'UNICEF; les résultats des ateliers organisés avec des membres clefs du personnel des bureaux extérieurs et des services du siège, ainsi que les examens approfondis des domaines d'intervention et des stratégies intersectorielles du PSMT.

3. L'examen à mi-parcours a donné l'occasion de dresser le bilan des réalisations et des carences par rapport au but stratégique et aux principaux résultats escomptés du PSMT; d'examiner les nouveaux problèmes qui touchent les enfants et les femmes et qui doivent être réglés par la coopération et les partenariats; d'intégrer plus vigoureusement les questions nouvelles apparues depuis l'Examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies de 2007 (A/RES/62/208) et les nouveaux engagements internationaux; et, sur cette base, déterminer quels sont les ajustements à apporter au cadre d'intervention et de résultats du PSMT.

Réactions recueillies dans le cadre des consultations

4. Des consultations approfondies ont eu lieu quant à la validité, l'utilisation et la pertinence du PSMT actuel.

5. Trente-deux **États Membres** ont répondu au questionnaire, dont 9 membres du Conseil d'administration et 16 bénéficiaires de programmes. La grande majorité d'entre eux (90 %) ont indiqué que le PSMT actuel les avait considérablement aidés à mieux comprendre l'action de l'UNICEF tout en relevant la nécessité d'affiner et de préciser les liens entre les cinq domaines d'intervention. La majorité des personnes interrogées sont convenues que le PSMT aidait à suivre les travaux de l'organisation et permettait de mieux comprendre les objectifs stratégiques de l'UNICEF. Presque tous ont eu le sentiment que le PSMT, de la façon dont il était conçu, permettait de mieux définir le rôle joué par l'UNICEF dans l'appui au développement national, ainsi que par rapport aux autres partenaires.

6. La plupart des personnes interrogées ont répondu que le cadre de résultats du PSMT avait contribué à accroître l'intérêt porté par l'UNICEF aux résultats et à l'établissement de rapports. Un certain nombre de domaines où des améliorations pouvaient être apportées ont été suggérés : gestion des résultats et suivi de la performance; cibles, niveaux de référence et indicateurs de résultat du PSMT; et analyse, précision et exhaustivité des résultats dans l'établissement des rapports.

7. Les États Membres ont proposé un certain nombre de domaines auxquels l'UNICEF pouvait prêter une plus grande importance : migrations; changement climatique; relèvement rapide et prévention des crises humanitaires; violence contre les enfants; enfants vivant sous occupation; meilleure alimentation pour les enfants; enfants orphelins ou handicapés; familles vulnérables ou séparées; amélioration des stratégies de promotion de l'égalité entre les sexes et d'une approche fondée sur les droits de l'homme en matière de coopération; renforcement des partenariats, y compris au sein du système des Nations Unies; et plus grande attention consacrée aux activités de fond en amont et au renforcement des capacités nationales.

8. La majorité (58 %) des 12 **Comités nationaux** qui ont fait part de leurs observations ont indiqué que la façon dont le PSMT était conçu les aidait à mieux faire comprendre l'action de l'UNICEF à ses partisans et aux partenaires ainsi qu'au grand public. Le domaine prioritaire 5 a été jugé particulièrement à même d'orienter les efforts de communication. La plupart des comités nationaux ont indiqué que le PSMT n'avait que marginalement contribué aux activités de collecte de fonds, mais tous ont déclaré qu'il guidait leurs activités de sensibilisation aux droits des enfants. Ils ont estimé que le PSMT devait prendre en compte le changement climatique; les campagnes en faveur des droits de l'enfant dans les pays industrialisés; les budgets en tant qu'outil de promotion des droits de l'homme; et la réforme des Nations Unies.

9. Une enquête relative à tous les **bureaux de pays de l'UNICEF** a confirmé l'utilité de l'actuel PSMT pour collaborer avec les partenaires en vue d'élaborer, de calibrer et d'examiner les résultats escomptés pour les enfants. La plupart des bureaux (59 %) ont indiqué que les cinq domaines d'intervention étaient d'actualité pour leurs situations nationales respectives. D'autres ont indiqué que le PSMT était un outil fort utile pour souligner les disparités entre les différents groupes de population. Les recommandations les plus fréquentes en vue d'adapter le PSMT étaient d'accorder une plus grande importance à la santé et au développement des adolescents; de promouvoir des régimes intégrés de protection sociale et de celle de l'enfant; d'introduire une plus grande souplesse pour répondre aux variations d'un pays à l'autre; d'internaliser davantage les efforts de cohérence de l'action des Nations Unies; de refléter davantage la nouvelle architecture de l'aide, y compris la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement.

10. Les autoévaluations auxquelles ont procédé les bureaux de pays portent à croire que les « partenariats pour obtenir des succès partagés » et l'approche fondée sur les droits de l'homme ont été les plans stratégiques à moyen terme les plus efficacement appliqués, tandis que ceux qui visent à renforcer l'évaluation, l'égalité des sexes et la gestion des connaissances ont besoin d'être mieux appliqués.

Nouveaux domaines

11. *Le changement climatique*, surtout lorsqu'il a un impact sur la survie, la croissance et le développement de l'enfant, est le domaine le plus fondamental à avoir acquis une signification accrue au cours des deux premières années du PSMT. À la suite de l'adoption en 2007 de la feuille de route de Bali et du rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, les évaluations des données concrètes entreprises au cours de l'examen à mi-parcours confirment que les enfants sont parmi les plus vulnérables au changement

climatique¹. Beaucoup de risques peuvent être évités ou atténués si l'on renforce les régimes de santé et élargit les interventions existantes. Cependant les vulnérabilités inhérentes aux enfants et leurs propres capacités de contribuer aux mesures d'atténuation ne sont souvent pas reconnues de manière explicite dans les plans d'action relatifs à l'environnement.

12. *L'urbanisation* est un phénomène connexe, tandis qu'un nombre croissant d'enfants et de familles vivent dans les villes. Si une bonne gestion du développement urbain est essentielle au progrès socioéconomique et à la réduction de la pauvreté, l'urbanisation a évoqué souvent la pauvreté généralisée et la surpopulation, souvent occultées par des données globales. Le dénuement est particulièrement évident sur le plan du logement et de l'assainissement². Il faut relever également les substances toxiques, les maladies nouvelles, les blessures et les accidents, auxquels s'exposent ces populations.

13. *Les migrations* ont une incidence de plus en plus forte sur les enfants. Bien que les envois de fonds aident à réduire la pauvreté, les incidences de la fuite des cerveaux et de l'absence de parents créent de nouveaux problèmes dans les pays d'origine. Les études de pays portent à croire que les enfants restés dans les pays d'origine sont plus exposés au risque de se droguer, de souffrir de problèmes psychosociaux et, pour les filles, de tomber enceintes. Les migrants font souvent l'objet d'une discrimination tandis que les enfants sont particulièrement vulnérables à la violence, à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite.

14. Les mesures prises face aux *conflits armés* doivent de plus en plus tenir compte des conflits intérieurs prolongés et de la transition des sociétés vers la paix après un conflit. Régies par les principes humanitaires et le droit international humanitaire, ces situations présentent à la fois des défis sur le plan de la protection de l'enfant et des occasions de sensibiliser le public à ses droits.

15. Il existe un sentiment de plus en plus net que l'action humanitaire ne peut être efficace que si elle est comprise dans un cadre plus vaste, recouvrant non seulement la préparation et l'organisation des secours, mais aussi la réduction des risques, la transition et le relèvement. Il faut pour cela une meilleure cohésion entre les différents types d'intervention – humanitaire, économique, politique et sécuritaire – qui soit ancrée dans le renforcement des capacités nationales.

16. *Le contexte interinstitutions de l'action humanitaire* a considérablement évolué. L'accent est mis sur une meilleure coordination, une meilleure prévisibilité du financement et un renforcement du système des coordonnateurs des opérations humanitaires. L'UNICEF a d'importantes responsabilités en tant que chef des groupes sectoriels nutrition et eau, assainissement et hygiène et coprésident des groupes éducation (avec Save the Children) et télécommunications d'urgence (avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et le Programme alimentaire mondial). L'UNICEF joue un rôle actif dans le groupe sectoriel santé et dirige le sous-groupe sur la protection des enfants.

¹ *Climate Change and Children: A Human Security Challenge* (New York et Florence : UNICEF, 2008); *Our Climate, Our Children, Our Responsibility* (Londres : Comité national pour l'UNICEF, 2008).

² David Gordon et al., *Child poverty in the developing world*, The Policy Press, Bristol, 2003.

Domaines de continuité et principaux ajustements

17. L'UNICEF continue de tenir compte de l'évolution de la conjoncture au cours de ses activités visant à appuyer les priorités nationales. La volonté de mieux cibler sa stratégie, de mettre l'accent sur ses domaines d'avantage comparatif au sein du système des Nations Unies et d'accorder une importance accrue à l'appui en amont aux politiques nationales et davantage d'intérêt au renforcement des capacités dans tous les secteurs ont produit partout des résultats positifs. C'est également le cas des efforts visant à renforcer les capacités de préparation aux urgences et d'organisation des secours, en faisant fond sur ses devoirs fondamentaux vis-à-vis des enfants en situation de crise et les enseignements tirés des principales catastrophes; et en recourant à des stratégies sélectives de coopération en réponse aux priorités nationales. Les principes régissant l'action de l'UNICEF – tirés de son descriptif de mission et des principales résolutions des Nations Unies, y compris celles sur l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies – demeurent applicables, tels que décrits dans le PSMT.

18. Si les domaines d'intervention du PSMT et ses principales stratégies demeurent fort utiles, le cadre existant a été notablement affiné, en tenant compte de l'analyse tirée de l'examen à mi-parcours et des évaluations récentes, ainsi que des stratégies d'appui qui ont été approuvées par le Conseil d'administration³. Il s'agit notamment des modifications du champ d'action stratégique, des cibles, des indicateurs et des évaluations prévues dans chacun des domaines d'intervention. D'autres ajustements ont été apportés aux composantes du programme « À la recherche de l'excellence en matière de gestion et d'opérations » et aux principaux indicateurs qui permettent d'évaluer l'efficacité organisationnelle.

19. Les tableaux de résultats révisés pour les domaines d'intervention et le Cadre intégré modifié de suivi et d'évaluation figurent dans le document connexe sur les annexes révisées au PSMT (E/ICEF/2008/19).

20. Les principaux ajustements apportés au PSMT se résument comme suit :

a) Alignement plus poussé sur la Déclaration et les objectifs du Millénaire pour le développement, notamment dans le domaine d'intervention 1. Cela renforcera les liens entre les priorités nationales dans les programmes de coopération de l'UNICEF, qui ont été élaborés dans le cadre du PSMT et des Plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD);

b) Reconnaissance claire des domaines de coopération qui bénéficient déjà de l'appui de l'UNICEF et qui offrent la possibilité de réduire les risques et d'atténuer les effets du changement climatique et des urgences connexes sur les enfants. Ces domaines comprennent : l'eau pour les usages domestiques, l'assainissement et l'hygiène; la gestion communautaire de l'eau; les sources d'énergie renouvelable; les approches intégrées en matière de santé et de nutrition; la réduction des risques de catastrophe; et la planification préalable. Cet ajustement devra être associé à l'introduction de domaines supplémentaires auxquels l'UNICEF apportera son aide par l'intermédiaire des programmes existants, notamment pour les études d'impact sur les secteurs santé et eau; la sensibilisation à

³ Les stratégies d'appui qui ont été approuvées pour le PSMT sont : la santé et la nutrition (2006); l'eau, l'assainissement et l'hygiène (2006); la période de transition consécutive à une crise (2006); l'éducation (2007); et la protection des enfants (2008).

l'environnement; la mobilisation et l'action locale parmi les enfants; l'analyse des risques liés au climat auxquels s'exposent les enfants; et les options pour la réduction et l'atténuation des risques;

c) Plus grande attention portée aux problèmes précis auxquels font face les enfants, les jeunes et les familles dans les zones urbaines pauvres mal desservies, grâce à une analyse plus systématique de la situation et à un renforcement des partenariats avec les municipalités en vue de promouvoir « des villes amies des enfants »;

Domaine d'intervention 1

d) Renforcer les mesures et les partenariats afin de remédier à la mauvaise alimentation des enfants et des femmes. Conformément à son engagement en faveur de l'objectif du Millénaire pour le développement visant à réduire la faim, l'UNICEF répondra à des menaces plus vastes à l'état nutritionnel, telles que la hausse des prix des denrées alimentaires;

e) Intégration de l'appui aux interventions en matière d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène pour tous dans les secteurs de la santé et de l'éducation;

f) Importance accrue accordée aux interventions globales qui incorporent les services essentiels au développement du jeune enfant, à la santé, la nutrition, l'eau, l'assainissement et l'hygiène pour les familles dans les situations stables, d'urgence ou consécutives à une crise;

g) Élaboration d'une nouvelle cible concernant la santé maternelle et néonatale, en vue de renforcer l'action de l'UNICEF avec ses partenaires dans ce domaine;

h) Recours accru à la communication pour promouvoir des changements de comportement au sein de la famille et de la collectivité et des normes sociales favorables à la survie et au développement du jeune enfant, tout en mettant davantage l'accent sur l'appui à l'élaboration de politiques et de partenariats nationaux;

Domaine d'intervention 2

i) Importance accrue accordée à la promotion de la préparation des enfants à l'école; aux inconvénients auxquels peuvent avoir à faire face les enfants dans l'enseignement, y compris la discrimination sexuelle; à l'incorporation de l'éducation relative à l'environnement dans le cadre de la stratégie tendant à rendre les écoles accueillantes pour les enfants; et à l'appui aux espaces d'apprentissage sûrs et au relèvement du secteur de l'éducation;

Domaine d'intervention 3

j) Maintien du cadre actuel, moyennant des révisions mineures, afin de mieux refléter l'approche des « quatre priorités »; efforts soutenus en vue de relever les défis sur le plan de la capacité nationale de mener des interventions et d'assurer des services de suivi pour les familles; intégration de la prévention de la transmission materno-fœtale (PTME) et du traitement du sida chez les enfants aux

régimes de santé; et renforcer les services consacrés au VIH/sida dans les cas d'urgence, surtout en matière de protection;

Domaine d'intervention 4

k) Regroupement des domaines de résultats existants relatifs à la justice pour enfants, ainsi que les services destinés aux enfants et aux familles vulnérables, en mettant davantage l'accent sur la création de systèmes, de législations et de politiques nationales; renforcement des normes sociales et des valeurs propres à empêcher la violence, les maltraitements et l'exploitation; et moyens d'éviter des séparations inutiles parmi les enfants;

Domaine d'intervention 5

l) Meilleure définition des domaines prioritaires où l'on encouragera la recherche, l'analyse et le plaidoyer axés sur les faits pour les enfants et les femmes; appui plus systématique à l'analyse de la situation des enfants et des femmes en tant que contribution essentielle de l'UNICEF aux connaissances et capacités nationales en vue de l'élaboration de politiques;

m) Examen fondé sur l'expérience et révision des devoirs fondamentaux vis-à-vis des enfants en situation de crise;

n) Recadrage de l'action humanitaire de manière à ce qu'elle recouvre de manière plus explicite la réduction des risques, la préparation, l'intervention, le relèvement et la transition; et importance accrue accordée dans ces domaines au renforcement des capacités nationales, à l'appropriation du programme par les pays eux-mêmes, au souci de l'égalité entre les sexes et à la participation des communautés touchées;

o) Amélioration de la contribution de l'UNICEF à l'égalité des sexes; renforcement de la stratégie sur laquelle repose le PSMT sur le plan de l'approche fondée sur les droits de l'homme; élaboration d'une stratégie intersectorielle explicite en vue d'une communication au service du développement; et introduction d'approches globales dans la gestion des connaissances et des résultats;

p) Actualisation du cadre intégré de suivi et d'évaluation : les études prévues sur « l'état des connaissances » relatives aux conséquences pour les enfants du changement climatique et de l'urbanisation serviront de fondement à l'élaboration du rôle stratégique de l'UNICEF par rapport à ces questions. De nouvelles études prioritaires, recherches opérationnelles et activités d'évaluation ont été ajoutées à chacun des domaines d'intervention, y compris une évaluation en 2010 de l'application de l'approche fondée sur les droits de l'homme;

q) Refléter les premiers résultats des initiatives actuelles en matière d'amélioration organisationnelle, qui seront progressivement incorporés au cadre du plan stratégique à moyen terme;

r) Actualisation et perfectionnement des principaux indicateurs de résultats concernant les ressources humaines; la cohésion au sein des Nations Unies; les sexes; les technologies de l'information et des communications; l'approche fondée sur les droits de l'homme; la communication au service du développement; la gestion des risques; et le suivi des audits.

Domaine d'intervention 1

La survie et le développement du jeune enfant

Vue d'ensemble

21. Durant cette période, le nombre total de décès parmi les enfants de moins de 5 ans est passé pour la première fois en dessous du seuil des 10 millions. Ce progrès reflète de fortes améliorations sur le plan de la portée des interventions, telles que les vaccinations, la vitamine A et les moustiquaires imprégnées d'insecticide. Les progrès sont plus mitigés dans les domaines qui nécessitent des changements sociaux ou de comportement tels que l'alimentation fondée exclusivement sur l'allaitement, l'hygiène et l'assainissement. Les progrès ont été les moins satisfaisants s'agissant des services nécessitant un système de santé pleinement opérationnel pour des interventions cliniques plus complexes telles que le traitement de la pneumonie, du paludisme, de la diarrhée, de la malnutrition aiguë et des complications liées à l'accouchement, causes qui entraînent une mortalité maternelle et néonatale élevée.

22. En outre, le progrès sur le plan de la santé de la mère et de l'enfant est entravé par les conflits et les catastrophes naturelles et, dans certains pays, par le VIH.

23. Il existe à présent un intérêt sans précédent pour la santé publique mondiale et de nombreux partenariats et initiatives internationaux ont été lancés à cet égard au cours des deux dernières années. L'UNICEF continuera de veiller à placer au centre de ces initiatives la survie de la mère, du nouveau-né et de l'enfant, ainsi que la croissance et le développement.

Principales réalisations

24. Une forte baisse des décès dus à la rougeole a été globalement enregistrée ces dernières années. La sensibilisation croissante au paludisme a permis d'accroître considérablement les ressources et d'augmenter le nombre d'interventions destinées à combattre le paludisme au cours de cette période. En revanche, sur le plan de la réduction de la faim, premier des objectifs du Millénaire pour le développement, les progrès ont été très mitigés au vu des tendances relatives à la nutrition des jeunes enfants.

25. Le nombre de pays qui organisent des journées de la santé de l'enfant intégrant les vaccinations à d'autres interventions en matière de santé et de nutrition a pratiquement doublé depuis 2005. On observe également une augmentation du nombre de pays dans lesquels les taux de couverture concernant la distribution de vitamine A et la consommation généralisée de sel iodé dans les ménages se maintiennent à un niveau élevé.

26. Sur le plan des interventions générales, celles qui peuvent être décrites comme étant « programmables » – soins anténatals, supplémentation en vitamine A, déparasitage, moustiquaires imprégnées d'insecticide et vaccinations – affichent les tendances positives les plus fortes. Les mesures nationales en vue d'introduire et d'étendre les programmes de gestion de la malnutrition aiguë ont connu une expansion rapide depuis 2006. Quelques interventions à forte incidence, à l'exception de la vaccination et de la supplémentation en vitamine A, touchent néanmoins plus des deux tiers des enfants.

27. L'UNICEF accorde de plus en plus d'importance à l'assainissement et à la qualité de l'eau et de l'hygiène au niveau des ménages. De nouvelles initiatives sont introduites sur le plan de la communication, telles que l'« assainissement total » sous l'égide de la communauté et l'absence de défécation à l'air libre. Plusieurs pays ont réussi à promouvoir à grande échelle le lavage des mains au savon, souvent grâce à des partenariats entre les secteurs public et privé. Des plans de salubrité de l'eau ont été introduits par des pays clefs en Asie, tandis que le traitement de l'eau potable à domicile a concouru à endiguer la propagation du choléra en Afrique. L'UNICEF aide davantage les nouveaux utilisateurs de systèmes d'approvisionnement en eau et d'installations sanitaires en mettant l'accent sur la durabilité dans les pays sortant de grandes crises. L'UNICEF joue avec ses partenaires un rôle de plus en plus marqué sur le plan du renforcement des capacités nationales en vue de la réforme et de la coordination des politiques.

28. D'après des évaluations récentes du Groupe du Comité permanent interorganisations, la direction de l'UNICEF pour les groupes sectoriels eau, assainissement et hygiène, d'une part, et nutrition, d'autre part, a été largement efficace, ce qui a contribué à la réforme humanitaire.

Résumé des facteurs favorables

29. Un engagement politique et une solidarité régionale et internationale accrues autour de la survie de l'enfant permettent de mobiliser des appuis d'un niveau sans précédent.

30. Les relations de travail qui existent de longue date entre les États et la société civile, associées aux compétences accrues des cadres sur le terrain et à la capacité d'équilibrer l'action locale avec l'appui aux politiques nationales, ont étayé les progrès en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène pour tous.

31. La présence de l'UNICEF sur le terrain a servi à appuyer davantage les partenaires sur le plan de la désagrégation des données, ce qui permet de repérer les collectivités qui sont à la traîne. Cela facilite ensuite le dialogue et influence l'investissement de ressources limitées de la part des partenaires, y compris dans le contexte des approches sectorielles.

Lacunes et contraintes

32. Le schéma des interventions révèle que l'approche de « soins continus » ne parvient pas à toucher pleinement les femmes et les enfants dans plusieurs pays. Le plus souvent, les interventions ont une assez grande portée au cours de la période anténatale et subissent une baisse précipitée au moment de la naissance de l'enfant et juste après l'accouchement, avant de connaître une augmentation graduelle au cours de la période post-néonatale.

33. Une stagnation est signalée au niveau de la portée des interventions cliniques qui nécessitent un système de santé opérationnel en vue de fournir des soins à la demande, pour les accouchements, le traitement de la pneumonie, de la diarrhée ou du paludisme. On continue d'imputer aux maladies diarrhéiques près de 2 millions de décès par an parmi les enfants de moins de 5 ans. Pour autant, la proportion d'enfants de moins de 5 ans qui ont la diarrhée et qui reçoivent une thérapie de réhydratation orale n'a augmenté que modérément dans les pays en développement.

34. L'intégration du développement du jeune enfant dans le domaine d'intervention 1 n'a présenté aucun problème fondamental. Cependant, l'extension des bonnes pratiques de soins en matière de santé familiale et communautaire continue de poser un gros problème, du fait de l'absence de coordination entre les secteurs et de la nécessité d'étoffer les observations factuelles concernant les approches susceptibles d'améliorer les pratiques de soins à grande échelle.

35. D'après les données les plus récentes sur la mortalité maternelle, les progrès ne se sont pas beaucoup accélérés en vue de la réalisation du cinquième des objectifs du Millénaire pour le développement. Il sera essentiel d'élargir l'accès aux services de planification familiale et de soins obstétricaux d'urgence et de recourir à des accoucheuses qualifiées si l'on veut réduire le taux de mortalité maternelle et appuyer la santé de la mère.

36. Si le soutien à la promotion de l'hygiène et de l'assainissement a augmenté grâce au recours à des approches de communication au service du développement, la capacité sur le plan de l'assainissement et de l'hygiène demeure faible et sa durabilité préoccupante.

37. L'absence de garantie d'un financement à long terme limite la viabilité de certains programmes réussis, tels que la supplémentation en vitamine A. L'intégration aux budgets nationaux et aux plans sectoriels des coûts de ces interventions à forte incidence qui ont fait leurs preuves n'a pas été sans poser des difficultés.

38. Il a été particulièrement difficile pour les pays de mener des interventions clés dans le domaine de la nutrition car, pour obtenir de bons résultats, il faut une coordination entre les différents ministères techniques. Le fait de leur accorder une meilleure place dans les orientations générales peut aider à améliorer l'efficacité des activités de partenariat dans le domaine de la nutrition.

39. Les enfants dans 20 % des ménages les plus pauvres sont bien plus en situation de risque de mourir avant d'atteindre l'âge de 5 ans que ceux qui se trouvent dans le quintile le plus riche. Afin de réaliser de nouveaux progrès, il sera fondamental de garantir l'accès de *tous* les enfants à des interventions efficaces – y compris de nouveaux vaccins, une association médicamenteuse à base d'artémisinine, du zinc et des antibiotiques.

Modifications dans le domaine d'intervention 1

40. Les modifications – répondant aux défis de plus en plus grands dans le domaine de la nutrition de l'enfant, y compris la hausse des prix des denrées alimentaires de base – permettront à l'UNICEF d'être mieux à même de tirer profit de possibilités en expansion rapide, en matière de partenariats mondiaux dans le domaine de la santé, et d'accélérer les résultats. Les modifications visent à :

a) Préciser et expliciter la contribution de l'UNICEF aux objectifs du Millénaire pour le développement et faciliter l'alignement sur les priorités nationales dans le nouveau contexte de l'aide;

b) Renforcer les liens et les synergies entre la santé, la nutrition, l'eau, l'assainissement et l'hygiène pour tous;

c) Donner davantage d'importance à la communication en vue de changer les comportements.

41. Les révisions dans ce domaine d'intervention renforceront davantage l'intégration du développement du jeune enfant et maintiendront l'accent nécessaire sur des interventions clefs dans le domaine de la santé, de la nutrition, de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène pour tous, dans des situations stables ou d'urgence.

42. D'autres changements contribueront à lier plus étroitement les activités d'appui dans les secteurs individuels avec les mesures de politique macroéconomique au titre du domaine d'intervention 5; à rationaliser davantage les approches de l'UNICEF par rapport aux partenariats et investir dans ceux qui offrent le plus de possibilités de mobiliser des ressources; à maintenir une forte concentration géographique sur l'Afrique subsaharienne et l'Asie du Sud, en accordant un intérêt particulier aux pays qui connaissent une forte mortalité post-infantile; et à intégrer le souci de l'égalité et les activités visant à toucher les enfants les plus marginalisés.

43. Les principaux résultats sont à présent clairement liés aux objectifs du Millénaire pour le développement pertinents, ce qui souligne l'interdépendance des mesures à prendre en vue d'atteindre lesdits objectifs. Chaque programme de pays bénéficiant de l'aide de l'UNICEF donnera lieu à une étude de l'appui à donner à la création de connaissances, à l'élaboration de politiques, au renforcement des capacités et à la prestation de services, en fonction des priorités et des moyens nationaux.

44. Les objectifs afférents aux domaines de résultats renvoient à l'appui fourni par l'UNICEF à la prestation de services par des programmes globaux de sensibilisation et de services cliniques, familiaux et communautaires. En mettant l'accent sur le renforcement des systèmes nationaux et en analysant les goulots d'étranglement qui entravent l'élargissement des services, on établira d'importants liens avec les partenariats mondiaux.

45. De nouveaux objectifs sont introduits sur le plan organisationnel, notamment pour se pencher sur la question de la nutrition, sur la base des nouvelles observations qui ont été faites depuis l'adoption du PSMT et la stratégie commune d'appui à la santé et à la nutrition.

46. On accordera davantage d'importance à la santé de la mère et du nouveau-né et aux liens entre ce secteur et l'appui à la prévention de la transmission materno-fœtale et aux soins pédiatriques concernant le VIH. Un nouvel objectif a été introduit en vue d'une meilleure couverture dans ce domaine. Ces liens offrent une bonne occasion d'établir des programmes communs.

47. On soulignera davantage la gestion des connaissances, telle qu'envisagée par la stratégie commune d'appui à la santé et à la nutrition. L'UNICEF continuera de se fier à sa présence sur le terrain pour contribuer de façon plus systématique à la base mondiale de données factuelles pour l'élaboration des politiques dans les domaines de la survie et du développement de l'enfant.

48. De nouveaux domaines de coopération ont été ajoutés en matière d'handicaps et de santé des jeunes et des adolescents, domaines particulièrement importants dans les pays à revenu intermédiaire. Les liens seront renforcés entre la santé des adolescents, les mesures de nutrition, la prévention du VIH et les programmes d'acquisition de compétences pratiques.

49. Les principaux domaines de résultats pour une intervention d'urgence sont maintenus, ce qui reflète tant l'action continue de l'UNICEF dans la situation de crise que ses responsabilités étendues dans le cadre de l'approche sectorielle.

50. L'UNICEF encouragera les évaluations nationales de l'incidence sur la santé du changement climatique et aidera les pays à intégrer ces éléments dans la planification du secteur de la santé. L'appui aux plans nationaux de salubrité de l'eau intégreront les évaluations des risques climatiques et les stratégies pour y faire face.

51. Les considérations liées aux sexes et aux droits de l'homme sont reflétées aujourd'hui de manière plus explicite dans les principaux indicateurs de ce domaine d'intervention. Lorsque les données le permettront, les indicateurs feront l'objet d'un suivi sous forme de données ventilées par sexe, et on calculera les taux de couverture pour le quintile le plus pauvre.

Domaine d'intervention 2

Éducation de base et égalité des sexes

Vue d'ensemble

52. Les pays ont continué d'améliorer l'accès des enfants à l'enseignement primaire et à faire en sorte qu'un plus grand nombre d'entre eux achèvent leur scolarité. Les organismes des Nations Unies et d'autres partenaires participant au mouvement de l'Éducation pour tous ont obtenu des résultats prometteurs en aidant les pays à élaborer, dans le cadre de la réalisation du deuxième objectif du Millénaire pour le développement, de plans solides dans le secteur de l'enseignement et à mobiliser des financements prévisibles à long terme pour les exécuter. Les plans conçus par les pays s'appuient de plus en plus sur les enseignements tirés de leurs efforts visant à lever les entraves à l'accès à l'éducation et à l'achèvement du premier cycle, aussi bien dans les écoles que dans les foyers.

53. Des difficultés subsistent sur plusieurs fronts. Si les inscriptions sont en nette hausse, les taux d'achèvement du cycle primaire restent grevés par de forts taux de redoublement et d'abandon, notamment dans plusieurs pays d'Afrique subsaharienne et en Asie du Sud. Il faudra pour y remédier investir plus systématiquement dans la préparation à la scolarité et dans des mesures stratégiques pour assurer un apprentissage de qualité. Les programmes aideront à favoriser une réussite scolaire accrue à mesure que davantage d'enfants achèvent le cycle primaire et effectuent la transition vers l'enseignement postprimaire. Il est devenu essentiel de rescolariser les enfants et d'aider à remettre sur pied des systèmes d'enseignement dans les pays sortant de situations d'urgence et de crise. Le plan stratégique à moyen terme sera ajusté afin de faciliter encore la collaboration avec les gouvernements et d'autres partenaires en ce qui concerne les politiques, la législation et les modalités d'investissement dans le domaine de l'enseignement pour mieux assurer l'apprentissage et l'éducation tout au long de l'enfance.

Principales réalisations

54. Les principaux domaines dans lesquels des progrès ont été réalisés sont la définition de normes et de politiques pour les premières années d'apprentissage, les programmes d'éducation parentale et le lancement du programme mondial

d'instruction d'enfant à enfant, qui vise à intervenir, avec un bon rapport coût/efficacité, auprès des jeunes enfants pour les préparer à l'école. La définition de normes nationales a aidé les pays à arrêter des mesures plus efficaces et adaptées à l'âge des enfants pour les premières années d'apprentissage.

55. De plus en plus de pays conçoivent pour le secteur de l'éducation des plans visant à réduire les inégalités entre les sexes et autres inégalités. Dans le cadre de partenariats régionaux dynamiques mobilisés autour de l'Initiative des Nations Unies pour l'éducation des filles, un appui est fourni aux activités menées au niveau national, centré sur la diffusion des connaissances et des acquis de l'expérience dans le domaine de l'égalité des sexes. Au niveau mondial, l'Initiative des Nations Unies pour l'éducation des filles encourage la prise en compte des sexospécificités dans les plans nationaux qui doivent être validés dans le cadre de l'Initiative pour l'accélération de l'éducation pour tous.

56. Dans le cadre de l'Initiative visant à supprimer les droits de scolarité, l'UNICEF œuvre au renforcement de la concertation sur les mesures à prendre face aux obstacles financiers à l'accès à l'enseignement, en tant que stratégie essentielle permettant de toucher les enfants exclus. L'ensemble d'éléments essentiels pour l'éducation, destiné à accroître l'accès à l'enseignement et à permettre à davantage d'enfants de rester à l'école grâce à un apport rapide de fournitures scolaires, a été largement adopté en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale.

57. On constate une augmentation rapide du nombre de pays qui adoptent ou élaborent des normes de qualité pour l'enseignement primaire sur la base du concept de « l'école amie des enfants » ou de modèles semblables. Quelque 20 études de cas nationales ont déjà été achevées et une évaluation de cette démarche au niveau mondial est en cours.

58. L'acquisition d'aptitudes pratiques fondamentales fait désormais partie de presque tous les plans d'action nationaux institués dans le cadre de l'Éducation pour tous et figure de plus en plus fréquemment dans les politiques et plans conçus pour le secteur de l'enseignement.

59. La communauté humanitaire internationale a progressivement reconnu que l'enseignement doit figurer parmi les éléments centraux des interventions d'urgence et elle accorde désormais une attention accrue au volet éducatif de la préparation aux situations d'urgence et de la réduction des risques de catastrophe. La définition des Devoirs fondamentaux vis-à-vis des enfants en situation de crise a facilité la conception de stratégies novatrices pour la rescolarisation des populations frappées par les crises.

Facteurs favorables

60. L'UNICEF axe son action sur la réduction des disparités, ce qui lui a permis d'aider davantage ses partenaires nationaux à réaliser des travaux de synthèse, tout en favorisant la constitution d'alliances centrées sur l'élaboration de stratégies accélérées pour la réalisation du deuxième objectif du Millénaire pour le développement. Ce faisant, l'UNICEF est à l'avant-garde pour ce qui est de promouvoir l'analyse des disparités et des interventions en vue de les corriger, et de défendre les droits des enfants marginalisés dans le cadre de la planification, de la réforme et de la coordination du secteur de l'enseignement.

61. L'amélioration de l'accès à l'enseignement postprimaire, surtout pour les jeunes femmes et les jeunes désavantagés ou ayant dépassé la limite d'âge normale, passe par la promotion d'une éducation non traditionnelle et non scolaire, intégrée dans le système d'enseignement classique lorsque cela est possible.

62. La qualité de l'enseignement est devenue une préoccupation majeure, en raison de ses liens avec l'accès à l'enseignement, l'équité du statut des deux sexes, la réussite scolaire et le développement du jeune enfant. Les stratégies axées sur la qualité de l'enseignement mettent l'accent sur une démarche globale comprenant la santé, la nutrition, l'eau potable, l'assainissement, la prévention du VIH/sida et la protection de l'enfance. La philosophie de « l'école amie des enfants » aide à modifier les mécanismes d'élaboration des politiques pédagogiques ainsi que l'environnement scolaire dans son ensemble et, avec la promotion de l'acquisition d'aptitudes pratiques fondamentales, encourage les pays à faire des efforts intersectoriels pour s'attaquer aux inégalités, notamment entre les sexes.

Lacunes et contraintes

63. Bien qu'une meilleure préparation des jeunes enfants à l'école soit l'un des facteurs essentiels pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, les investissements publics dans ce domaine font souvent défaut. Il faut multiplier les activités de sensibilisation aux avantages des programmes de développement du jeune enfant. Si le nombre des pays s'étant dotés de normes nationales a augmenté rapidement, une application à grande échelle ne semble pas encore réalisable pour bon nombre de pays parmi les pays les moins avancés. Cependant, des mesures à plus faible coût, comme l'instruction d'enfant à enfant, offrent des solutions possibles.

64. Les progrès importants réalisés par les pays en développement pour ce qui est de l'accès à l'enseignement et de la parité des sexes restent occultés par les taux élevés d'abandon scolaire et les faibles taux d'achèvement des études primaires. L'exclusion sociale que subissent les enfants issus de milieux défavorisés reste un problème majeur.

65. Un des objectifs du plan stratégique à moyen terme est d'améliorer l'accès à l'enseignement postprimaire et postélémentaire, afin de toucher des groupes précédemment exclus. Tandis que les stratégies pédagogiques non scolaires et non traditionnelles sont souvent la principale voie d'apprentissage pour beaucoup d'enfants issus de ces groupes, ces options sont encore perçues comme étant inférieures, encadrées par un personnel enseignant et administratif moins qualifié et ne recevant pas un soutien politique et financier suffisant. Un défi majeur à relever est d'étoffer les observations factuelles confirmant les mérites de la philosophie de « l'école amie des enfants »; de déployer à plus grande échelle les pratiques qui ont fait leurs preuves; d'influer sur les politiques et les réformes; et de former au niveau national des personnes qui seront à même d'appliquer cette démarche.

66. Il importe également de renforcer les mécanismes nationaux assurant la collecte de données de qualité et d'améliorer le suivi de l'acquisition des connaissances, y compris pour les aptitudes pratiques fondamentales. Les progrès sont restés lents dans ce domaine.

67. Malgré des avancées, assurer un accès à l'enseignement dans les situations d'urgence et à la suite de crises reste particulièrement difficile. L'insuffisance des

financements restreint les interventions d'éducateurs, notamment en ce qui concerne l'éducation des filles. Le module de l'Éducation du Groupe de travail du Comité permanent interorganisations aide à susciter, en partenariat avec le Réseau interinstitutionnel pour l'éducation dans les situations d'urgence, une meilleure préparation aux situations d'urgence, avec des ressources plus efficaces, plus prévisibles et mieux à même d'intervenir rapidement en cas de besoin.

Modifications apportées au domaine d'intervention 2

68. L'accent sera davantage mis sur la généralisation et l'extension de bonnes pratiques permettant de promouvoir l'équité entre les sexes et l'autonomisation des filles et des femmes, ainsi que sur le renforcement des capacités d'intervention dans les situations d'urgence et d'après conflit, le développement du jeune enfant et l'enseignement de qualité. L'UNICEF compte accorder la priorité à sa collaboration avec le partenariat « Éducation pour tous », notamment dans le cadre de l'Initiative pour l'accélération de l'éducation pour tous, afin d'inciter les gouvernements à orienter leurs réformes du secteur de l'enseignement vers une meilleure inclusion et vers davantage d'équité.

69. L'UNICEF encouragera l'intégration de la sensibilisation à l'environnement dans la démarche de « l'école amie des enfants », y compris par des programmes centrés sur les écoles et permettant une large participation ou des actions menées au niveau des collectivités locales, visant à agir en faveur de l'environnement local.

70. L'UNICEF s'attachera davantage à préconiser la création de systèmes d'éducation et d'apprentissage plus ouverts, comprenant notamment des programmes d'enseignement non scolaire, complémentaire et non traditionnel. Le Fonds continuera de favoriser l'emploi des médias et de la technologie dans les écoles primaires et postprimaires, notamment l'utilisation de la radio et de l'informatique lorsqu'il y a lieu. On cherchera à disposer de bien plus d'indicateurs permettant de mesurer la qualité de l'enseignement. Les évaluations actuelles des projets liés à la démarche de « l'école amie des enfants » et à l'acquisition d'aptitudes pratiques fondamentales serviront à affiner les stratégies d'amélioration de la qualité de l'enseignement.

71. Les enseignements tirés du programme sur l'ensemble d'éléments essentiels pour l'éducation seront mis à profit pour renforcer les moyens nationaux en matière d'achat et de distribution de fournitures et de livres scolaires et pour apporter un concours à des partenariats public-privé. On élaborera des stratégies visant à lier des interventions ciblées à des mécanismes de protection sociale pour l'accès à l'école des enfants exclus.

72. L'UNICEF étudiera plus systématiquement, en collaboration avec ses partenaires, différentes options telles que des écoles mobiles, l'enseignement à distance et les écoles communautaires, et interviendra plus énergiquement sur des questions telles que les programmes, la certification, la formation des enseignants et la qualité des locaux d'enseignement.

73. Conformément aux dispositions de l'Examen triennal complet, l'UNICEF s'emploiera davantage à renforcer la collaboration interorganisations pour le renforcement des capacités nationales en matière d'enseignement, notamment dans le cadre de l'Initiative pour l'accélération de l'éducation pour tous et d'autres

partenariats intervenant dans le secteur de l'enseignement, en appliquant une démarche fondée sur les droits de la personne.

74. L'UNICEF appuiera l'emploi d'outils simples permettant d'évaluer le degré de préparation à la scolarité des enfants, par des mesures du degré de développement des facultés d'apprentissage et des autres capacités cognitives, ainsi que de l'état de santé et nutritionnel et du degré de développement émotionnel.

75. L'UNICEF compte apporter un appui particulier à l'évaluation des résultats scolaires, en élaborant un cadre d'évaluation qui permette d'informer les enfants et leurs parents des résultats obtenus. Il s'agira là d'un ajout utile aux tests d'évaluation permettant des comparaisons au plan international. L'UNICEF poursuivra sa collaboration avec l'UNESCO en vue d'aider les pays qui mettent sur pied des services d'évaluation au niveau local.

76. Il est de plus en plus urgent d'accélérer les interventions destinées à faciliter le passage à l'enseignement postprimaire, vu la situation dans laquelle se trouvent un grand nombre d'adolescents. L'UNICEF élaborera une stratégie globale, comprenant de nombreuses innovations permettant d'assurer une éducation aux adolescents hors de l'école.

77. L'UNICEF définira plus clairement son rôle de renforcement des capacités et d'appui technique en matière d'éducation dans les situations de relèvement et de transition, y compris ses efforts visant à corriger les inégalités entre les sexes et à appliquer la notion de « reconstruire en mieux ».

Domaine d'intervention 3 Les enfants et le VIH/sida

Vue d'ensemble

78. Parvenir à l'objectif d'une génération débarrassée du sida reste un défi de grande ampleur pour la communauté internationale. D'après les dernières estimations⁴ :

a) 2 millions d'enfants de moins de 15 ans vivent avec le VIH/sida. En 2007, 290 000 enfants sont morts du sida, souvent faute d'accès à une thérapie antirétrovirale;

b) Au moins 5 millions de jeunes âgés de 15 à 24 ans vivent avec le VIH;

c) D'ici à 2010, il est probable que plus de 20 millions d'enfants auront perdu un parent ou les deux à cause du sida⁵.

Principales réalisations

79. Avec la campagne « Unis pour les enfants, unis contre le sida », lancée en 2005, l'UNICEF a placé l'image des enfants, jusque-là absente, au cœur de la lutte mondiale contre le sida, qui comprend des activités de direction, d'exécution de programmes, de mobilisation, de collecte de fonds et de suivi.

⁴ ONUSIDA/OMS, estimations non publiées, 2007.

⁵ *Les générations orphelines et vulnérables d'Afrique : les enfants affectés par le sida*, UNICEF, New York, 2006, p. 35.

80. Grâce au fait que chacun des domaines de résultat prioritaires a été précisément défini et que les quatre objectifs majeurs de la campagne (les « quatre P ») sont orientés vers l'action concrète, l'UNICEF a pu se concentrer sur les résultats et sur la responsabilisation. Désormais la communauté internationale et le grand public sont mieux informés des besoins des enfants touchés par la pandémie du VIH/sida et des meilleures façons d'y répondre.

81. Grâce à des estimations plus précises en provenance des systèmes nationaux, on constate une progression du nombre de femmes enceintes séropositives qui reçoivent un traitement antirétroviral prophylactique pour réduire les risques de transmission de la mère à l'enfant, d'enfants qui reçoivent un traitement et d'enfants orphelins et vulnérables bénéficiant d'un accès à l'enseignement.

82. D'autre part, des services de dépistage rapide du VIH et d'accompagnement psychologique fournis dans les structures de soins prénatals et d'accouchement augmentent le nombre de femmes qui savent qu'elles sont séropositives et qui peuvent donc bénéficier de mesures de prévention de la transmission mère-enfant et d'autres services adaptés de prévention, de traitement, de soins et de soutien. Les systèmes de santé nationaux sont mieux à même de déceler, en pratiquant des dépistages de routine sur les enfants malades, les cas de bébés infectés par le VIH, qui peuvent ensuite bénéficier d'un traitement.

83. Grâce à la disponibilité croissante d'associations de médicaments antirétroviraux génériques à dose fixe, qui ont fait l'objet de campagnes de sensibilisation, associée à une meilleure prévision des besoins en médicaments pédiatriques, bien plus de pays sont capables de fournir des thérapies antirétrovirales aux enfants. Toutefois, à ce jour, les enfants sont relativement peu nombreux à avoir bénéficié des thérapies antirétrovirales pouvant leur sauver la vie. Le taux de traitement au cotrimoxazole est de même très limité.

84. En 2006, le troisième Forum mondial des partenaires pour la protection des orphelins et des enfants rendus vulnérables par le VIH/sida a permis de dégager plusieurs priorités pour ce qui est de protéger et de soutenir les orphelins et les enfants : faciliter l'enregistrement des faits d'état civil afin de permettre un meilleur accès aux services sociaux; renforcer les mesures de protection sociale; et réduire les frais scolaires. Bien que les plans d'action nationaux soient encore sous-financés, des organisations non gouvernementales apportent une aide cruciale à un grand nombre de ces enfants.

85. À partir de 2006, les indicateurs ont commencé à montrer que, grâce en partie aux programmes visant à modifier les comportements, les taux de prévalence du VIH parmi les jeunes étaient en baisse. On admet aujourd'hui qu'il est capital de s'adresser aux adolescents et jeunes à risque, et que des campagnes conçues à leur intention sont plus efficaces que des messages adressés à l'ensemble de la population.

Facteurs favorables

86. D'autres organismes jouent maintenant un rôle beaucoup plus actif dans les soins aux enfants touchés par le VIH/sida. Le Plan d'urgence du Président des États-Unis pour la lutte contre le sida (PEPFAR), le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, la Fondation Clinton et la Facilité internationale

d'achat de médicaments (UNITAID), apportent d'importantes contributions financières et techniques aux traitements pédiatriques contre le VIH/sida.

87. L'amélioration est due en grande partie à la baisse des prix des antirétroviraux. Les méthodes centrées sur les familles ont permis d'assurer un meilleur accès des enfants aux soins liés au VIH/sida dans les centres de traitement. Il faut encore assurer un dépistage à plus grande échelle pour les enfants et améliorer les pratiques relatives au consentement, à la communication d'informations confidentielles et à l'accompagnement psychosocial.

88. Le sida a braqué un projecteur sur les besoins d'accompagnement qu'ont les orphelins et d'autres enfants vulnérables. Les donateurs fournissent maintenant des fonds pour les enfants touchés par le sida et les gouvernements reconnaissent leurs responsabilités. Il reste difficile de passer d'un accompagnement individuel d'enfants à un renforcement de la capacité d'adaptation des familles, mais des programmes pilotes faisant appel à des microcrédits et à des remises d'espèces directes montrent des résultats positifs. Les partenaires reconnaissent qu'il faut intégrer les mesures relatives au VIH/sida parmi d'autres programmes, comme par exemple l'Éducation pour tous.

89. Le Programme commun ONUSIDA et ses coparrains et partenaires ont considérablement amélioré leur division du travail. Des équipes spéciales interinstitutions rassemblent désormais de nombreux organismes, qui fixent ensemble des normes et principes régissant les interventions de lutte contre le VIH/sida, définissent des priorités et coordonnent leur appui aux mécanismes et projets nationaux. Ces équipes sont un moyen efficace de diffuser les connaissances et les acquis de projets antérieurs afin d'aider au renforcement des programmes nationaux.

Lacunes et contraintes

90. L'extension des services de prévention de la transmission mère-enfant se poursuit comme prévu dans de nombreux pays. Il reste toutefois manifestement des lacunes par rapport à la réalisation des objectifs définis dans le plan stratégique à moyen terme en matière de prévention du VIH/sida et d'aide aux enfants vulnérables, notamment les orphelins.

91. Assurer une participation réelle des jeunes aux programmes de prévention et de protection appelle une attention accrue. Il faut trouver des méthodes innovantes permettant de donner aux adolescents et aux jeunes des informations exactes et pertinentes concernant la santé en matière de sexualité et de procréation et la transmission du VIH, ainsi que des chances d'apprendre à réduire leurs risques. Ces méthodes doivent être liées aux mécanismes éprouvés de prévention du VIH/sida, tels que les services de dépistage volontaire et d'accompagnement psychologique, l'emploi de préservatifs, la réduction des risques et la circoncision.

92. Il faut effectuer des études plus systématiques pour déterminer si les interventions produisent des résultats réels pour les enfants. La collecte de données sur le VIH/sida ventilées par catégorie d'âge et par sexe aide à faire en sorte que les enfants soient davantage pris en compte dans les mesures appliquées au niveau mondial.

93. Les programmes d'enseignement officiels, surtout ceux qui englobent l'acquisition d'aptitudes pratiques fondamentales, jouent un rôle de plus en plus

déterminant dans la prévention du VIH/sida. Toutefois, les décideurs ont besoin d'être mieux informés des comportements actuels des jeunes, afin d'être en mesure d'intervenir face à de nouveaux types de risques et de nouvelles phases de l'épidémie.

94. La violence au foyer et la violence sexiste peuvent dresser des obstacles importants au dépistage volontaire du VIH/sida. Des mesures plus efficaces de lutte contre la stigmatisation et la discrimination liées au VIH/sida s'imposent, notamment dans le cadre des politiques et programmes de protection de l'enfance. Les femmes et les jeunes exposés à la violence à cause de leur séropositivité doivent être protégés.

95. Parmi les devoirs fondamentaux vis-à-vis des enfants en situation de crise qui concernent le VIH/sida, le plus fréquemment appliqué est la fourniture aux jeunes, dans les situations d'urgence, d'informations sur la transmission du VIH/sida et sa prévention. Les engagements consistant à fournir des trousseaux pour les soins à prodiguer après un viol et à former le personnel de santé à ces soins, ainsi qu'à l'accompagnement psychosocial des victimes de viols, se sont avérés bien plus difficiles à appliquer. Parallèlement, d'autres interventions sont déjà menées dans certaines situations, notamment l'appui à la fourniture de thérapies antirétrovirales et de traitements de prévention de la transmission mère-enfant.

Modifications apportées au domaine d'intervention 3

96. Il ressort des rapports d'évaluation pour la période 2006-2007 qu'aucun changement majeur des stratégies et activités en cours ne s'impose. L'UNICEF va maintenant faire fond sur les résultats obtenus par rapport aux « quatre P » et continuera de mettre à profit ses compétences et son influence pour aider à faire en sorte que les besoins des enfants et des jeunes reçoivent toute l'attention qu'ils méritent dans les politiques, plans et projets menés au niveau national.

97. Le principal défi pour la période à venir sera de tirer parti de l'intérêt suscité par la campagne sur les enfants touchés par le sida pour renforcer les projets, menés dans les communautés comme aux niveaux national et mondial, qui visent à aider les enfants vulnérables et à éliminer toute stigmatisation et discrimination envers les enfants touchés par le VIH/sida et d'autres enfants en difficulté. L'UNICEF va élaborer de nouveaux principes directeurs pour une meilleure protection et aidera les pays à les appliquer dans leurs cas particuliers. La fourniture de services liés au VIH/sida, notamment relatifs à la protection, appelle une attention accrue.

98. L'extension de plus en plus rapide des services de prévention de la transmission mère-enfant donne des raisons d'espérer qu'un nombre important de pays atteindront les objectifs fixés pour 2010. Il faudra prendre des mesures supplémentaires afin de renforcer les services de gestion des achats et approvisionnements, les ressources humaines et l'infrastructure des différents programmes, avec une meilleure intégration entre eux. Pour étendre les méthodes axées sur l'aide aux familles, il sera nécessaire de poursuivre le renforcement des partenariats de soutien aux institutions qui fournissent ces services.

99. L'UNICEF va plus systématiquement recommander et promouvoir l'intégration de la prévention de la transmission mère-enfant et les traitements pédiatriques antisida dans les mesures de renforcement des systèmes de santé,

d'amélioration de la santé maternelle et infantile, de réduction de la mortalité infantile et de protection de l'enfance, parmi d'autres.

100. En partenariat avec le Fonds des Nations Unies pour la population et d'autres organismes, l'UNICEF va prêter son concours à l'élaboration de mesures globales énergiques de prévention pour tous les groupes à risque et continuera de jouer un rôle majeur d'appui aux mécanismes de communication, de sensibilisation des communautés et de suivi concerté.

101. Les récentes découvertes au sujet de l'efficacité de la circoncision comme mesure de réduction de la transmission du VIH/sida vont modifier certains aspects de ce domaine d'intervention. L'UNICEF participe à l'équipe spéciale dirigée par l'Organisation mondiale de la Santé qui aide les pays à proposer la circoncision dans le cadre de programmes complets de prévention.

102. L'UNICEF continuera à aider les pays à améliorer les données dont ils disposent sur la propagation du VIH/sida et à évaluer l'impact des programmes. L'UNICEF renforcera son action de promotion de stratégies de prévention fondées sur des preuves scientifiques et ses efforts visant à aider ses partenaires nationaux à assurer une bonne programmation, une exécution efficace et un suivi des résultats pour les projets financés par des ressources en provenance du Fonds mondial, de la Banque mondiale, du PEPFAR ou d'autres sources.

103. L'un des principaux enseignements tirés des deux premières années du plan stratégique à moyen terme en cours est que les interventions en faveur des enfants touchés par le VIH/sida doivent être intégrées dans des mesures de renforcement des systèmes de santé, d'enseignement et de protection sociale. Dans les pays où la prévalence dans la population adulte dépasse 12 %, le programme de coopération de l'UNICEF est axé en quasi-totalité sur l'aide aux enfants touchés par le VIH/sida et leurs familles. Dans ces neuf pays, les activités d'aide à une disponibilité accrue des traitements au cotrimoxazole, d'intégration des services et de renforcement du système de santé, relevant du domaine d'intervention 1, seront classées et codées comme dépenses relatives au VIH/sida. La même procédure sera suivie pour les programmes d'acquisition d'aptitudes pratiques fondamentales relevant du domaine d'intervention 2 et les activités d'amélioration de la protection sociale relevant du domaine d'intervention 4.

Domaine d'intervention 4

Protection de l'enfance contre la violence, l'exploitation et les abus

Généralités

104. La protection de l'enfance est mieux soutenue lorsqu'une législation adaptée et les moyens nécessaires pour la faire appliquer sont en place. Si bon nombre de pays renforcent leurs capacités institutionnelles, c'est parce qu'ils sont de plus en plus conscients de l'importance des approches systémiques pour la protection et du rôle central que jouent les systèmes juridique et de protection sociale dans l'examen des normes sociales. L'utilisation de nouveaux instruments de mesure s'est traduite par une amélioration des activités de collecte et de surveillance des données, tandis que progresse l'élaboration d'une approche plus systématique de la protection de l'enfance en situation d'urgence.

105. Jusqu'ici, la protection n'a jamais fait partie des objectifs de développement, mais les rapports qui existent entre cet élément et les perspectives de développement sont de mieux en mieux compris. Tous les pays souffrent d'un certain nombre de lacunes dans le domaine de la protection de l'enfance, dont beaucoup sont liées aux traditions socioculturelles, à la pauvreté ou à des problèmes de gouvernance. Les meilleures solutions impliquent souvent des changements d'ordre structurel ou institutionnel.

106. Les conclusions préliminaires de la métaévaluation de la protection de l'enfance que l'UNICEF a entreprise en 2007 donnent à penser que le rôle le plus efficace que peut jouer le Fonds consiste à renforcer, par la voie de plans et de politiques nationales, les engagements pris par les gouvernements, et à aider les partenaires à élaborer des législations. Cette évaluation, de même que la Stratégie de protection de l'enfance destinée à appuyer le Plan stratégique à moyen terme permettront d'affiner l'approche et les objectifs stratégiques de l'UNICEF.

Principales réussites

107. L'UNICEF a prêté son appui à la collecte et à l'analyse de données relatives à la protection de l'enfance dans de très nombreux pays. Les enquêtes en grappes à indicateurs multiples, le Programme d'enquêtes démographiques et sanitaires et d'autres enquêtes réalisées à l'échelle nationale ont permis de recueillir des données sur les problèmes de protection de l'enfance⁶.

Tableau

Nombre de pays pour lesquels l'on dispose de données relatives à la protection de l'enfance (2005-2007)

<i>Données relatives à la protection de l'enfance disponibles dans les domaines suivants :</i>	<i>Nombre de pays</i>		
	<i>2005</i>	<i>2006</i>	<i>2007</i>
Enregistrement des naissances	73	75	101
Travail des enfants	72	76	98
Mutilations et ablations génitales féminines	19	22	27
Mariage d'enfants	69	72	93
Violence à l'égard des enfants – discipline imposée aux enfants	–	–	29
Violence dans la famille – attitudes	–	–	57
Handicaps	–	–	22

108. Des progrès considérables ont été accomplis dans le domaine de la surveillance des questions relatives à la protection de l'enfance, l'UNICEF ayant prêté son appui à la mise au point d'indicateurs adaptés à chaque pays; à la création de bases de données et d'observatoires relatifs à la protection de l'enfance; et au renforcement des capacités nationales de surveillance.

109. L'Étude des Nations Unies sur la violence à l'encontre des enfants (2006), qui a révélé l'ampleur et l'impact de toutes les formes de violence dont sont victimes les

⁶ Ces données peuvent être consultées à l'adresse électronique suivante : http://www.unicef.org/progressforchildren/2007n6/index_41843.htm.

enfants, et la Conférence de Paris sur le thème « Libérons les enfants de la guerre », qui a permis d'enrichir l'état des connaissances relatives à l'établissement de programmes à l'intention des enfants associés à des groupes armés ou en coopération avec ces enfants, ont eu d'importants effets positifs sur les politiques nationales et les engagements pris à l'échelle internationale dans le domaine de la protection de l'enfance. Des mécanismes devant permettre de surveiller les graves violations dont sont victimes les enfants en situation de conflit armé et d'en rendre compte, ont été mis en place dans une douzaine de pays conformément à la résolution 1612 (2005) du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies.

110. Plusieurs pays ont promulgué des textes de loi relatifs à la violence à l'égard des enfants ou ont harmonisé leur législation nationale avec la Convention relative aux droits de l'enfant, ses protocoles optionnels et d'autres instruments. En 2007, 37 gouvernements avaient appliqué intégralement les lignes directrices en matière de justice pour les enfants victimes et témoins d'actes criminels et 55 autres l'avaient fait partiellement; bon nombre d'États utilisent les indicateurs relatifs aux enfants aux prises avec la loi qui ont été recommandés.

111. Une approche de la justice pour mineurs commune aux entités du système des Nations Unies a été adoptée. À cet égard, l'UNICEF cherche à promouvoir une approche complète englobant l'élaboration de lois, l'établissement de normes, le renforcement des capacités et la prestation de services, et la réduction des peines de privation de liberté infligées aux enfants, par la voie de peines de substitution. Le Fonds a prêté son appui à des initiatives visant à améliorer les procédures judiciaires qui s'appliquent aux enfants victimes et témoins d'abus et d'exploitation sexuels.

112. La stratégie coordonnée de lutte contre les mutilations et ablations génitales féminines qui a été mise en œuvre dans 26 pays continue de fournir des informations importantes sur la dynamique des changements sociaux. Des évaluations de programme réalisées au Sénégal ont fait apparaître une diminution importante et soutenue du nombre de mutilations et ablations génitales féminines. L'UNICEF réfléchit actuellement aux moyens d'appliquer ce type d'approche à l'étude d'autres pratiques nocives comme le mariage d'enfants et la préférence accordée aux fils.

113. Bien que les enfants en situation de conflit demeurent victimes de très nombreux abus, des améliorations ont été apportées aux mécanismes qui permettent de surveiller ces violations et d'en rendre compte, ainsi qu'aux réseaux d'aide sociale auxquels ont accès les enfants touchés par les conflits armés. Le mouvement visant à interdire les bombes à sous-munitions a pris une dimension mondiale. L'UNICEF a continué de jouer un rôle décisif dans l'appui aux politiques et à la mise en œuvre en situation d'urgence, notamment en prenant la direction du groupe sur la protection de l'enfance et en jouant fréquemment, lors des interventions en cas de catastrophes naturelles, un rôle de chef de file en matière de protection.

114. S'agissant des objectifs du Plan à moyen terme relatifs aux soins parallèles, les programmes de réunification familiale ont permis d'obtenir, dans bon nombre de pays, des résultats non négligeables étroitement liés au renforcement général des systèmes de protection de l'enfance. L'UNICEF estime à au moins deux millions le nombre d'enfants qui dans le monde vivent actuellement dans les institutions.

115. S'agissant de l'enregistrement des naissances, des officiers d'état civil sont de plus en plus souvent présents dans les établissements sanitaires et la promotion de

cette formalité fait partie des campagnes consacrées à la petite enfance, des campagnes de vaccination et autres campagnes en faveur de la santé. Ces progrès sont, certes, encourageants, mais des inégalités demeurent en ce qui concerne les taux de couverture.

116. On constate une amélioration continue de la protection sociale des familles les plus vulnérables, notamment du fait des transferts dans le cadre des services. L'expérience et les enseignements tirés de l'Amérique du Sud ont permis d'améliorer les programmes dans d'autres régions. Des liens étroits ont été établis entre les domaines d'intervention 4 et 5 afin d'intégrer la protection de l'enfance aux initiatives en faveur de la protection sociale. L'UNICEF renforcera ses partenariats, notamment avec l'Union africaine, HelpAge, Save the Children, la Banque mondiale et l'Organisation internationale du Travail, en vue d'appuyer les efforts déployés par les pays dans ce domaine.

Facteurs favorables

117. Les compétences techniques et la collaboration de l'UNICEF ont contribué à l'intensification des efforts menés à l'échelle nationale. L'on a eu fréquemment recours à des approches multisectorielles et l'étude de certains programmes de qualité a contribué à l'obtention de nouvelles connaissances.

118. De très nombreuses parties prenantes – dont des dignitaires religieux, des dirigeants communautaires, des organisations locales, et même des enfants – ont plaidé activement en faveur de la protection de l'enfance. La collaboration entre les différentes institutions dans le domaine de la protection de l'enfance et le consensus qui s'est dégagé en la matière, le plus souvent avec les organisations non gouvernementales, se sont de toute évidence renforcés, comme en témoignent l'Étude des Nations Unies sur la violence à l'encontre des enfants, le Groupe interinstitutions sur la justice pour mineurs et le Réseau « Better Care ».

119. À la demande du Comité des droits de l'enfant, l'UNICEF s'emploie, en collaboration avec un grand nombre de gouvernements, d'organisations non gouvernementales, d'enfants et de spécialistes des droits de l'homme, à élaborer des projets de directives sur les soins parallèles. L'approche commune de la justice pour mineurs a renforcé plus avant le rôle que peut jouer le Fonds en tant que partenaire, capable de mobiliser des appuis, dans le cadre d'une définition plus précise de la contribution que peut apporter l'Organisation des Nations Unies au renforcement de l'état de droit et à la réforme du secteur de la sécurité. L'UNICEF s'est employé activement à promouvoir une approche de la protection sociale qui tienne compte des intérêts des enfants et a reconnu qu'il était nécessaire d'aider les pays à renforcer leurs institutions de protection sociale.

120. Les directives intersectorielles sur la prise en compte des problèmes propres aux enfants handicapés ont été publiées en 2007, peu de temps après l'adoption de la Convention relative aux droits de personnes handicapées. Bien que l'appui politique accordé à cette question ne cesse de croître, il faudrait que les programmes et services sectoriels prennent en compte de manière plus systématique le problème des enfants handicapés.

Difficultés rencontrées et contraintes

121. Il faudrait renforcer les capacités techniques et les moyens de financement dont disposent les pays pour protéger l'enfance et mieux faire comprendre l'importance que revêt une protection adéquate pour la santé des enfants, l'éducation et la justice sociale.

122. Bien que l'on dispose de davantage de données nationales relatives à la protection de l'enfance, les progrès réalisés dans ce domaine sont encore lents, notamment en ce qui concerne les niveaux de référence et la ventilation des données. Là encore, le manque de moyens techniques aggrave les difficultés inhérentes à la collecte d'informations relatives à des problèmes qui sont souvent dissimulés. Rares sont les stratégies de réduction de la pauvreté, les plans nationaux de développement ou leurs équivalents qui comprennent des données relatives à la protection de l'enfance.

123. Bien qu'il existe des exemples encourageants, les analyses de l'état de la protection de l'enfance laissent souvent à désirer. L'expérience acquise dans le domaine de la justice pour mineurs confirme que le fait d'investir dans ce type d'analyses peut influencer sur les politiques.

124. Rares sont les pays qui ont procédé à un examen complet de leurs législations et des pratiques suivies pour protéger les enfants contre la violence. Les progrès accomplis en matière de réforme juridique ont souvent exclusivement porté sur certaines formes particulières de violence.

125. La remise en liberté et la réinsertion des enfants en situation de conflit est souvent subordonnée à la conclusion d'accords de plus large portée. Le financement de ces initiatives est généralement souvent réduit et de courte durée, rendant ainsi difficile la poursuite de ces efforts. Il faudrait accorder une attention plus systématique aux interventions d'urgence dans les domaines de la justice pour mineurs et de la parité des sexes, qui sont appuyés par le groupe de la protection. L'application du droit humanitaire international et des instruments relatifs aux droits de l'homme pertinents en situation d'urgence est un problème qui est toujours mal compris.

Modifications apportées au domaine d'intervention 4

126. La manière dont les principaux résultats sont formulés et regroupés a été modifiée pour tenir compte des bonnes pratiques et de la stratégie d'appui actuellement suivie en matière de protection de l'enfance. Les modifications apportées aux objectifs et indicateurs permettront de mettre davantage l'accent sur le renforcement des systèmes nationaux, la promotion de normes sociales favorables à la protection de l'enfance; et l'atténuation des effets immédiats et à long terme des conflits et des catastrophes naturelles. D'autres changements tenant compte des modifications actuellement apportées aux principaux engagements collectifs en faveur des enfants sont prévus.

127. En se fondant sur l'expérience acquise, l'UNICEF continuera de servir de catalyseur, pour accélérer l'adoption d'approches susceptibles de renforcer la protection dont bénéficient les enfants dans tous les contextes, en renforçant les systèmes nationaux de protection; en cherchant à promouvoir des normes sociales à même de protéger les enfants; en traitant le problème de la protection des enfants en

situation de conflit et en cas de catastrophe naturelle; en rassemblant des éléments de preuve et en gérant les connaissances.

128. L'UNICEF s'emploiera à promouvoir des systèmes de surveillance, notamment en s'appuyant sur la participation civique, et à intégrer des indicateurs de protection de l'enfance dans les enquêtes en grappes à indicateurs multiples et dans DevInfo, dans le cadre de stratégies nationales et régionales visant à améliorer la surveillance. Il mettra davantage l'accent sur les analyses de situation ainsi que sur les moyens de mettre à profit les liens qu'il a tissés avec les milieux universitaires et d'autres partenaires, pour produire, échanger et utiliser des connaissances et des analyses de haute qualité sur les problèmes de protection. Le Réseau « Better Care » est un bon exemple de source publique d'innovations dans de nombreux domaines ayant trait à la protection sociale.

129. Outre le renforcement des effectifs actuels, l'amélioration des compétences dans le domaine des politiques sociales et des changements sociaux jouera un rôle de plus en plus important. L'UNICEF réfléchira aux meilleurs moyens de répondre aux appels qui lui ont été lancés pour qu'il joue un rôle accru en matière de protection humanitaire, notamment en cas de catastrophes naturelles.

Domaine d'intervention 5

Activités de plaidoyer et partenariats en faveur des droits des enfants

Aperçu

130. Au titre du domaine d'intervention 5 du plan stratégique à moyen terme, l'UNICEF s'emploie à aider les États et les sociétés à élaborer et à appliquer des politiques sociales et économiques, à adopter des mesures législatives et à allouer des ressources budgétaires suffisantes pour s'acquitter des obligations qui leur incombent en vertu de la Convention relative aux droits de l'enfant et de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

131. L'UNICEF s'efforce d'atteindre cet objectif en appuyant la collecte de données et d'informations sur les droits et le bien-être des enfants et des femmes pour éclairer les décisions stratégiques; en encourageant la recherche et l'analyse des politiques concernant les enfants et les femmes; en menant des activités de sensibilisation et de concertation avec les décideurs sur la base de faits concrets; et en favorisant la participation des enfants et des jeunes.

132. L'inclusion du domaine d'intervention 5 dans le plan stratégique à moyen terme s'explique principalement par les considérations suivantes :

a) En matière de renforcement des capacités nationales, l'UNICEF doit, dans le cadre de sa coopération, non pas appuyer des projets de portée limitée, mais aider les pays à formuler des politiques et des plans axés sur les enfants et les femmes;

b) La maîtrise du programme par le pays et le renforcement des capacités nationales doivent être l'affaire non seulement du gouvernement, mais également des populations, ce qui suppose d'encourager la participation à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques;

c) L'UNICEF doit associer les partenaires nationaux à l'élaboration des politiques macroéconomiques et sectorielles, aux réformes juridiques et à la budgétisation, et leur apporter son concours à cet égard pour créer un environnement permettant aux enfants d'exercer leurs droits.

133. Même s'il est difficile d'évaluer complètement les résultats obtenus dans le cadre du domaine d'intervention 5, deux ans seulement après sa mise en œuvre, l'ampleur de l'engagement de l'UNICEF en faveur des politiques favorables aux enfants et protégeant les droits de ceux-ci, ainsi que ses activités de sensibilisation à cet égard et des partenariats qu'il a créés à cette fin, montrent son ferme attachement à la réalisation des objectifs du domaine d'intervention. Nombre d'initiatives ont des objectifs stratégiques et certaines ont déjà permis d'obtenir des résultats importants. Des domaines tels que l'appui aux enquêtes auprès des ménages et l'utilisation de l'analyse de la situation ont tiré parti de l'expérience acquise pendant des décennies par l'UNICEF. Compte tenu de ces progrès et de l'importance que revêt la prise en main des politiques par les pays pour pérenniser les résultats, l'UNICEF continuera d'intensifier ses efforts dans ce domaine d'intervention.

Principales réalisations

134. Dans le domaine de résultat relatif à la collecte et à l'analyse d'informations stratégiques sur la situation des enfants et des femmes, l'UNICEF a joué un rôle de premier plan en aidant à diffuser des données actualisées, des informations et des connaissances sur les enfants et les femmes, ainsi qu'à ventiler les données pour déceler les problèmes d'équité et identifier les populations exclues. Les principales réalisations se présentent comme suit :

a) L'appui à la réalisation d'enquêtes en grappes à indicateurs multiples dans 56 pays en 2005-2006; ces dernières et les enquêtes démographiques et sanitaires sont la plus importante source d'information pour suivre la réalisation des OMD;

b) L'élaboration d'indicateurs de progrès, notamment dans le cadre de l'initiative « Compte à rebours pour 2015 » concernant la survie de l'enfant;

c) L'exploitation d'une série de bases de données mondiales sur les enfants et les femmes, actualisées chaque année. L'UNICEF a animé le travail des groupes de suivi interinstitutions, en aidant à renforcer les capacités nationales en matière de statistique et en élaborant des estimations conjointes;

d) La diffusion de données par le biais de DevInfo – outil qu'utilisent à l'heure actuelle 103 pays en tant que plate-forme logicielle pour assurer le suivi des objectifs du Millénaire pour le développement, 172 versions spécialement adaptées ayant été lancées jusqu'ici – et l'expérimentation de EmergencyInfo dans plusieurs pays.

135. L'UNICEF a accompli des progrès dans la mise en place de systèmes internes de gestion des connaissances et apporté un soutien plus important au processus de présentation de rapports au Comité des droits de l'enfant et à la mise en œuvre des observations finales du Comité des droits de l'enfant et du Comité pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Dans 12 pays industrialisés, des comités nationaux ont participé à la présentation de

rapports au Comité des droits de l'enfant, souvent en collaboration avec des coalitions nationales d'ONG.

136. Tout en raffermissant son appui global à l'analyse à l'échelle nationale de la situation des enfants et des femmes, l'UNICEF a mis l'accent sur six nouveaux domaines prioritaires pour promouvoir la recherche sur les activités de sensibilisation, le dialogue et la mobilisation des ressources. Il a participé à un ou plusieurs de ces domaines d'activité dans plus de 100 pays :

a) *Pauvreté des enfants et disparités.* L'UNICEF a mené des activités de recherche et d'analyse des politiques dans plus de 60 pays pour encourager la concertation en vue de l'élaboration des plans nationaux de développement et des stratégies de réduction de la pauvreté. Il a préconisé la participation des parlementaires et des membres de la société civile au suivi de la pauvreté. En 2007, la fiche Innocenti intitulée « La pauvreté des enfants en perspective : Vue d'ensemble du bien-être des enfants dans les pays riches » a retenu l'attention des décideurs, des médias et des enfants dans le monde entier;

b) *Décentralisation.* L'UNICEF apporte une assistance dans ce domaine à 25 pays. Il les aide à renforcer la participation des populations à la planification au niveau local et à comprendre les incidences de la décentralisation budgétaire sur les enfants. Dans 32 pays, il a aidé à faire connaître l'Initiative des villes amies des enfants en tant qu'approche permettant aux enfants de mieux exercer leurs droits et d'accroître leur participation à l'échelle municipale. En Asie de l'Est et dans le Pacifique, il fait partie d'un groupe interinstitutions, comprenant le PNUD, le Fonds d'équipement des Nations Unies et l'UNESCO, chargé d'étudier les incidences de la décentralisation sur le développement social de cinq pays;

c) *Protection sociale.* En collaboration avec ses partenaires, l'UNICEF aide plus de 35 pays à élaborer et à mettre à niveau leur régime national de protection sociale. Les bureaux régionaux en Amérique latine et dans les Caraïbes, en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale analysent la situation des enfants en matière de protection sociale et un cadre stratégique a été adopté pour orienter les travaux de l'UNICEF en Afrique de l'Est et en Afrique australe. L'UNICEF a apporté son concours à une étude sur les transferts monétaires dans les situations d'urgence en Indonésie et en Thaïlande, qui permettra de déterminer si cette approche s'applique aux autres pays;

d) *Budgétisation des dépenses sociales.* L'UNICEF collabore avec les gouvernements et les instituts de recherche de plus de 30 pays pour étudier les dépenses que les pouvoirs publics consacrent aux enfants, en mettant l'accent sur les lacunes et en proposant des solutions. Dans certains pays, tels que l'Inde et le Paraguay, il a aidé les gouvernements et les collectivités locales à résoudre les problèmes d'exécution des budgets et à faire de l'établissement du budget un processus plus participatif reposant sur le principe de responsabilité;

e) *Migrations.* L'UNICEF et ses partenaires du Groupe mondial sur la migration veillent à ce que les enfants tirent parti des migrations et soient protégés contre les risques connexes. Dans une bonne dizaine de pays, l'UNICEF finance la recherche pour évaluer l'impact des migrations et des envois de fonds sur les enfants restés au pays. Un cadre a été élaboré pour les activités de sensibilisation que mènera l'UNICEF en faveur des chercheurs d'asile, des migrants et des victimes de la traite d'êtres humains. Une analyse comparative entre pays est en

cours sur la situation des enfants de familles d'immigrants, ainsi que des travaux de recherche sur les expériences vécues par les enfants migrants eux-mêmes;

f) *Approche intégrée des réformes législatives.* Parmi les réalisations dans ce domaine, il convient de citer la publication d'un ouvrage novateur sur les problèmes liés à la mise en œuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant dans les différents systèmes juridiques, ainsi que les activités de sensibilisation et d'assistance technique menées pour aider les pays à formuler une législation nationale conforme à la Convention ou à adapter la législation existante. On retiendra également l'utilisation d'indices relatifs aux droits de l'enfant, l'assistance aux observatoires des enfants dans plusieurs pays et la collaboration avec l'Union européenne pour élaborer des politiques et des stratégies concernant les droits de enfants.

137. Dans le domaine de résultat relatif au renforcement de la participation des enfants, l'UNICEF a aidé les enfants et les jeunes à participer à des événements mondiaux importants pour qu'ils puissent faire entendre leur voix, et apporté son concours à l'élaboration de politiques nationales en faveur des jeunes, à la création de parlements des enfants et de conseils consultatifs des jeunes, et à l'inventaire des mécanismes de participation disponibles pour les jeunes. Dans les pays industrialisés, les comités nationaux de l'éducation pour le développement encouragent les enfants et les jeunes à participer à la prise de décisions, notamment par le biais de groupes de discussion sur Internet, d'activités de gestion des affaires scolaires et de sensibilisation, et de groupes d'experts sur les enfants.

Facteurs favorables

138. Le domaine d'intervention 5 a permis à l'UNICEF de mener des activités de sensibilisation et d'appui en amont dans tous les domaines d'intervention du plan stratégique à moyen terme. Pour ce faire, il s'est inspiré de la vaste expérience acquise en ce qui concerne la collecte de données concernant les enfants, l'analyse de la situation et l'appui à la participation des organisations de la société civile, ainsi que du rôle que l'organisation joue dans la mise en œuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant et dans les activités du Comité sur les droits des enfants. Les fonds reçus au titre des contributions thématiques initiales ont permis d'accélérer les travaux dans toutes les régions.

139. Plus généralement, l'examen triennal complet de 2007, la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide et la demande croissante de la part des États Membres ont conduit l'UNICEF et d'autres membres des équipes de pays des Nations Unies à fournir un appui de qualité pour renforcer les capacités et les politiques. Dans les pays à revenu intermédiaire, les bureaux de l'UNICEF appuient de plus en plus le suivi et l'analyse, à l'échelon national, de la situation des enfants et des femmes et la mobilisation des capacités et des ressources nationales pour les enfants les plus vulnérables.

140. L'UNICEF et les comités nationaux ont réussi à susciter un intérêt pour les questions relatives aux enfants en présentant de façon plus efficace et mieux adaptée les résultats des enquêtes auprès des ménages, les conclusions des travaux de recherche et d'analyse de la situation, par le biais de publications phares et spécialisées, aussi bien que de moyens de diffusion plus large.

141. Le recrutement d'un personnel connaissant bien la politique économique et sociale, ainsi que la formation générale du personnel ont facilité les activités initiales entreprises dans ce domaine d'intervention. Cependant, le personnel nécessaire fait toujours défaut en ce qui concerne l'assistance aux pays dans le domaine de l'analyse des politiques et des activités de sensibilisation axées sur les enfants.

Lacunes et contraintes

142. L'évaluation qualitative initiale des lacunes montre qu'il faut s'employer davantage à élaborer des indicateurs et à recueillir des données dans certains domaines cibles, y compris la participation et les engagements fondamentaux à l'égard des enfants en situation d'urgence.

143. Bien que l'UNICEF soit souvent bien efficace quand il s'agit de mener des activités de sensibilisation sur des questions spécifiques, il n'a pas recensé toutes les possibilités de partenariat dans ce domaine pour tirer pleinement parti de son mandat et de ses capacités.

144. À ce jour, l'UNICEF ne s'emploie à décentraliser ses activités que dans quelques pays. Il convient en particulier de collaborer avec les pays qui confient les services concernant les enfants non pas aux services centraux de l'État mais aux collectivités locales et aux municipalités.

145. Les interventions visant à permettre aux adolescents et aux jeunes d'exercer leurs droits sont souvent peu importantes et ne s'inscrivent pas dans une perspective intégrée. Les politiques et interventions en matière de jeunesse tendent à privilégier des problèmes particuliers, au lieu d'aider les adolescents à se former à la vie d'adulte. Les programmes à l'intention des adolescents et des jeunes, élaborés en collaboration avec ceux-ci, portent surtout sur des problèmes spécifiques tels que le travail des enfants et la violence sexiste. Dans les périodes de crise ou au lendemain des crises, les besoins et les droits des jeunes gens, ainsi que leurs capacités à imprimer des changements positifs, tendent à être négligés. Il convient de mener des activités de sensibilisation pour attirer d'avantage l'attention sur le développement et la participation des adolescents et des jeunes de toutes les couches sociales.

Modifications du domaine d'intervention 5

146. Les priorités en matière d'analyse des politiques et de sensibilisation porteront de plus en plus sur les six domaines décrits plus haut pour contribuer, en collaboration avec les partenaires nationaux, à la réalisation des priorités nationales. Elles concernent tous les domaines d'intervention du plan stratégique à moyen terme et sont des éléments déterminants pour l'exercice des droits des enfants et l'équité dans nombre de pays et régions. L'UNICEF participera davantage aux activités menées dans chaque domaine, en fonction de la situation nationale et des priorités nationales. Il élaborera une approche stratégique globale et un programme de recherche sur la sensibilisation aux droits des enfants.

147. L'UNICEF continuera d'apporter son concours dans ces domaines dans le cadre du renforcement des politiques, des institutions et des systèmes nationaux aux fins de la réalisation universelle des droits des enfants, en se fondant sur l'appropriation du programme par les pays et le renforcement des capacités nationales. En outre, l'accent portera davantage sur les partenariats avec les

ministères intersectoriels tels que ceux des finances et de la planification, et avec les parlementaires, les autorités municipales et les organisations communautaires pour les questions relatives aux enfants et aux femmes. La coopération sera renforcée avec les organisations qui appuient l'engagement civique des adolescents pour leur faciliter le passage à la vie adulte.

Stratégies intersectorielles du plan stratégique à moyen terme

Approche de la coopération et de l'égalité des sexes fondée sur les droits de l'homme

148. L'examen de l'approche de la coopération fondée sur les droits de l'homme s'est appuyé sur une sélection de rapports annuels de pays et sur l'ensemble des descriptifs de programme de pays approuvés par le Conseil exécutif au cours de la période considérée.

149. L'unité de vue à laquelle sont parvenus les partenaires de l'ONU en 2003 quant à l'approche fondée sur les droits de l'homme et la mise en œuvre progressive de l'initiative Décision 2 du Secrétaire général au niveau national ont facilité le travail sur les produits, tels que les programmes d'apprentissage communs consacrés aux droits fondamentaux et à l'égalité des sexes. La présence accrue sur le terrain du Haut-Commissariat aux droits de l'homme dans le cadre des équipes de pays des Nations Unies lui a permis de mieux aider les gouvernements, notamment dans le domaine des droits de l'homme et de l'analyse des stratégies nationales.

150. L'intégration du domaine d'action 5 au plan stratégique à moyen terme a permis d'appliquer cette approche aux politiques publiques. Les principaux exemples se trouvent dans le domaine d'intervention 1, notamment les activités menées pour toucher les familles marginalisées et l'accent mis de nouveau sur l'équité en matière de services de santé. De même, dans le domaine d'intervention 2, l'accent est mis encore plus sur l'appui aux plans sectoriels nationaux dans le domaine de l'enseignement et l'adoption de mesures spécifiques destinées à répondre aux besoins des minorités ethniques ou des personnes handicapées. Dans tous les domaines d'intervention, y compris dans les situations d'urgence, cette approche se traduit par l'utilisation plus systématique de données ventilées pour évaluer les progrès accomplis par différents groupes de personnes.

151. Dans la moitié des rapports examinés, le domaine d'intervention dans lequel l'approche fondée sur les droits de l'homme est le plus prise en compte était la protection des enfants, où la promotion d'un environnement protecteur vise essentiellement à réduire les disparités. Cependant, dans ce domaine comme dans d'autres, on pourrait renforcer cette approche en associant davantage les jeunes à l'élaboration des politiques et des programmes et à leur mise en œuvre. Un tiers des rapports examinés font état de liens importants entre le domaine d'intervention 5 et l'approche fondée sur les droits de l'homme. Les domaines d'intervention 1 et 3 gagneraient beaucoup à un renforcement de l'approche fondée sur les droits de l'homme.

152. Les descriptifs de programme de pays de 2006 et 2007 ont rendu compte de résultats tout juste suffisants, lorsque les critères d'examen sont devenus plus stricts en 2007. La mesure dans laquelle les références aux groupes marginalisés et

défavorisés qui figurent dans l'analyse de la situation sont prises en compte dans la présentation des résultats obtenus est un sujet d'inquiétude.

153. D'autres améliorations ont été apportées au cours de la période couverte par le plan stratégique à moyen terme pour aider les pays à présenter des rapports sur la mise en œuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant, et l'UNICEF a apporté un appui important aux initiatives mondiales telles que le nouveau mécanisme d'examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme et l'élaboration et l'application de la nouvelle Convention relative aux droits des personnes handicapées.

154. Compte tenu des progrès accomplis, les mesures suivantes seront appliquées pour renforcer l'approche fondée sur les droits de l'homme :

a) Continuer à actualiser l'approche avec les partenaires et fournir des directives spécifiques sur son application, en particulier dans les situations d'urgence, les stratégies pour la réduction de la pauvreté, les processus d'approches sectorielles et les budgets;

b) Mettre l'accent sur l'équité et les groupes exclus dans tous les domaines d'intervention du plan stratégique à moyen terme, en recourant beaucoup plus aux données ventilées et à l'analyse;

c) Renforcer l'assurance de la qualité et l'appui à l'utilisation de l'approche fondée sur les droits de l'homme dans l'analyse des situations, les descriptifs de programme de pays et les plans d'action des programmes de pays; et continuer à travailler avec les partenaires, notamment l'École des cadres du système des Nations Unies, pour favoriser son application au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement;

d) Accroître les capacités du personnel en renforçant l'approche fondée sur les droits de l'homme dans la formation de base, par le biais du module pédagogique commun établi dans le cadre de l'Initiative « Action 2 »;

e) Consolider les connaissances pour travailler avec des enfants autochtones et des enfants issus de minorités ethniques et leurs communautés;

f) Établir des relations plus étroites, qui se renforcent mutuellement, avec le Comité des droits de l'enfant.

Intégration des femmes

155. Cet examen à mi-parcours a eu lieu au moment où l'UNICEF s'apprêtait à donner suite à une évaluation de la mise en œuvre de sa politique de parité. Ceci lui donne l'occasion sans précédent d'améliorer sensiblement ses activités dans ce domaine.

156. Le rapport intitulé « La situation des enfants dans le monde, 2007 : femmes et enfants – le double dividende de l'égalité des sexes », qui contient une importante déclaration sur l'engagement en faveur de l'égalité des sexes, a incité les pays à agir et permis de mieux connaître le rôle que joue l'UNICEF dans le domaine de la parité. En dépit de ceci, la parité n'est que faiblement prise en compte dans la programmation. Selon l'examen extérieur des descriptifs de projet de programme pour 2007, les résultats ont été mauvais dans la majorité des cas en ce qui concerne ce thème intersectoriel. Le nombre de bureaux appuyant la présentation de rapports

nationaux sur la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes a sensiblement augmenté au cours de la période couverte par le plan stratégique à moyen terme. Cependant, la lenteur persistante dans l'application des recommandations issues de l'examen de la parité et de l'auto-évaluation des programmes de pays appuyés par l'UNICEF reste un sujet de préoccupation.

157. Il ressort de l'analyse effectuée que les résultats obtenus dans l'utilisation de l'approche fondée sur les droits de l'homme avaient peu de rapport avec ceux obtenus sur le plan de l'intégration des femmes, ce qui laissait entendre que ces deux éléments ne se renforçaient pas mutuellement comme prévu. Les directives et les documents didactiques sur la relation entre la Convention relative aux droits de l'enfant et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes seront utilisés dans le cadre du suivi de l'évaluation de la parité.

158. Bien que dans les rapports établis sur le terrain concernant le domaine d'intervention 1, l'accent soit mis clairement sur les femmes, en particulier les mères, il n'est pas fait mention spécifiquement des filles ou des garçons et des hommes, ce qui montre que la problématique hommes-femmes est peu prise en considération dans la coopération dans ce domaine. Par contre, l'accent est mis fortement sur les droits des filles dans la coopération avec l'UNICEF en matière d'éducation. L'accent mis dans le domaine d'intervention 2 sur l'égalité des sexes et les questions de qualité est renforcé davantage par l'Initiative des Nations Unies pour l'éducation des filles, qui encourage l'utilisation d'audits portant sur l'application des règles relatives à l'égalité des sexes, la budgétisation tenant compte des sexospécificités et la sensibilisation à l'inclusion des filles et des garçons, notamment dans le cadre des interventions d'urgence et du relèvement.

159. Le rôle des hommes et des garçons semble relativement plus clair dans le domaine d'intervention 3. Dans le domaine d'intervention 4, les femmes sont relativement bien prises en considération, mais les problèmes de protection propres aux filles et aux garçons sont moins pris en compte, sauf pour les questions relatives à la justice pour mineurs et au travail des enfants. Dans le domaine d'intervention 5, l'intégration des femmes est relativement bien prise en compte, en partie du fait de la ventilation des données et de l'accent mis sur la problématique hommes-femmes dans l'analyse de la situation et les politiques.

160. Un plan d'action global sur la parité permettra à l'UNICEF de donner suite aux principales recommandations issues de l'évaluation et même d'aller au-delà, en adoptant des mesures dans cinq principaux domaines :

- a) Actualisation de la politique de parité;
- b) Renforcement des volets portant sur la parité dans les processus de programmation;
- c) Renforcement des capacités du personnel;
- d) Renforcement de la responsabilisation à tous les niveaux;
- e) Allocation de ressources humaines et financières suffisantes.

161. La réponse de l'UNICEF sera pleinement conforme aux conclusions de l'examen triennal complet de 2007. Compte tenu de l'accent mis dans l'examen complet sur la collaboration interinstitutions, l'UNICEF continuera d'intensifier ses

activités avec les partenaires du système des Nations Unies, notamment pour mettre en œuvre un programme de formation obligatoire en ligne sur la parité dans la programmation.

Communication pour le développement

162. Dans le plan stratégique à moyen terme 2006-2009, l'accent est mis sur la communication pour le développement, également appelée communication pour l'appui aux programmes, en tant que stratégie intersectorielle.

163. La réalisation effective et durable de la majorité des objectifs du plan stratégique à moyen terme dépend dans une large mesure des changements de comportement et des mutations sociales. L'étude de la structure administrative de l'UNICEF a montré que l'organisation devait améliorer la communication pour le développement, étant donné l'importance de ces changements pour obtenir les résultats escomptés et permettre aux enfants et aux femmes d'exercer leurs droits. La communication pour le développement sera maintenant intégrée dans le plan stratégique à moyen terme en tant qu'élément important de chaque domaine d'intervention et en tant que stratégie intersectorielle, étroitement liée à l'approche fondée sur les droits de l'homme et l'égalité des sexes.

164. En 2006, après ses interventions pour écarter la menace que faisait planer la grippe aviaire, l'UNICEF a commencé à renforcer ses activités et capacités en matière de communication pour le développement en tant que volet essentiel du développement et de l'aide humanitaire, ainsi que les efforts interinstitutions déployés afin d'intégrer la communication dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement.

165. L'examen des rapports établis sur le terrain montre que la communication permet déjà de mieux faire entendre la voix des populations et de les associer aux activités de sensibilisation; de motiver la société civile, les organisations communautaires et confessionnelles; et d'encourager les parents et les communautés à adopter des attitudes et pratiques positives. Parmi les autres effets positifs, il convient de citer l'amélioration des relations entre travailleurs sanitaires.

166. L'UNICEF mettra désormais l'accent sur les principaux domaines où les stratégies de communication peuvent jouer un rôle important et catalyseur en faveur du changement. Il s'agit notamment de l'allaitement exclusif au sein, du traitement de la diarrhée; de la couverture vaccinale; de l'utilisation de moustiquaires imprégnées d'insecticide; du lavage des mains; de l'utilisation d'eau potable et de l'observation des règles d'hygiène; des normes relatives à la violence dans les écoles et d'autres actions de suivi de l'Étude des Nations Unies sur la violence à l'encontre des enfants; en réduisant les risques d'infection pour les jeunes et la vulnérabilité à l'infection au VIH. Dans le domaine d'intervention 5, les efforts de communication devront permettre d'aider les communautés à élaborer des politiques.

167. Parmi les méthodes utilisées figureront : la planification reposant sur des données factuelles pour appuyer la mise en œuvre des programmes et les activités de sensibilisation; ainsi que la participation des communautés à la conception d'approches en matière de communication; la recherche consacrée aux obstacles socioéconomiques et culturels et aux facteurs propices au changement; et la mobilisation afin d'obtenir des résultats durables. L'UNICEF encouragera, dans ses

activités de coopération, un plus grand recours à la communication interpersonnelle et le renforcement des capacités locales, ainsi que l'utilisation stratégique des médias. Il encouragera également la communication pour renforcer les capacités techniques du personnel, des partenaires et des homologues en recourant aussi bien à la formation en ligne qu'à la formation traditionnelle.

Gestion axée sur les résultats

168. Comme il est confirmé par l'évaluation de 2007 de la gestion axée sur les résultats de l'UNICEF, le Fonds a progressé dans la mise au point des systèmes et méthodes de planification et de gestion axées sur les résultats, en particulier en renforçant le plan stratégique à moyen terme, qui constitue le cadre de planification axée sur les résultats [voir rapport annuel de la Directrice générale (E/ICEF/2008/10)].

169. L'organisme externe au système chargé d'examiner les descriptifs de programme de pays a constaté que les résultats prévus cadraient avec ceux définis dans le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. L'approche de la gestion axée sur les résultats est à présent appliquée au budget d'appui biennal de l'UNICEF. En coopération avec le PNUD et le FNUAP, l'UNICEF s'emploie à affiner encore les objectifs et les indicateurs de suivi des résultats relatifs à chacune des fonctions financées par le budget d'appui.

170. MTSPInfo, base de données créée en 2006 pour le suivi des résultats et des indicateurs de l'UNICEF, est en cours d'amélioration. Le compendium de données qui accompagne le rapport annuel du Conseil d'administration figure à présent dans tous les rapports sur le plan stratégique à moyen terme.

171. L'UNICEF a lancé un projet d'amélioration de la gestion des résultats qui vise à renforcer l'approche « gestion axée sur les résultats » par l'amélioration et la consolidation des instruments, des mécanismes de contrôle et des indicateurs clefs. Le Fonds utilise déjà un certain nombre de systèmes du type tableau de bord pour suivre les indicateurs relatifs à la gestion des programmes. Un des problèmes qu'il faudra régler est l'absence de corrélation entre le suivi et la communication des résultats et leur analyse, ainsi que le fait que les données disponibles ne sont pas utilisées de façon anticipative par les administrateurs.

172. Il est difficile d'attribuer à l'UNICEF des résultats qui font partie des objectifs nationaux et qui touchent les enfants et de mesurer la contribution concrète mais normalement limitée de l'UNICEF parmi d'autres partenaires. Ce problème est particulièrement évident dans certains domaines tels que le renforcement des capacités, l'incitation au changement de comportement et le plaidoyer pour l'élaboration de politiques. L'UNICEF continuera d'appuyer le suivi des résultats plus généraux obtenus par les partenaires nationaux et s'emploiera à déterminer les insuffisances en matière de capacités, de politiques ou de lois qui doivent être comblées pour faire avancer la cause de l'enfant.

173. Le suivi des objectifs et indicateurs demeurera pour l'UNICEF le principal moyen de mesurer ses réalisations, mais il utilisera les évaluations pour déterminer ce qui marche et connaître l'incidence de son activité au niveau des pays. Le cadre intégré de suivi et d'évaluation du plan stratégique à moyen terme a été actualisé, compte tenu de l'expérience acquise durant les deux premières années (voir document E/ICEF/2008/19). Les progrès réalisés quant aux activités prévues sont

décrits dans le rapport du Conseil d'administration sur la fonction d'évaluation (E/ICEF/2008/21).

Production et utilisation des connaissances, notamment des pratiques optimales et des enseignements tirés de l'expérience

174. Initialement, le plan stratégique était surtout axé sur la production de connaissances sur les questions relatives aux enfants et faisait une place moindre à la gestion et à l'utilisation des connaissances. L'utilisation des connaissances fait à présent l'objet d'une initiative visant à améliorer le fonctionnement de l'UNICEF. D'importantes avancées ont été faites depuis 2005 dans la gestion et la transmission du savoir. Les responsabilités et les fonctions à l'intérieur de l'UNICEF ont été clarifiées et consolidées.

175. L'UNICEF a mis en place de nouveaux outils en ligne pour améliorer la communication et la mise en commun des connaissances sur les questions de l'efficacité de l'aide, de la recherche sur les politiques et du plaidoyer en faveur des enfants. Un travail énorme a été accompli dans chacun des domaines d'intervention du plan stratégique à moyen terme, à savoir que des documents de référence et des documents directifs ont été élaborés et distribués au personnel de l'UNICEF et que l'accès aux données scientifiques les plus récentes a été amélioré.

176. L'UNICEF collabore étroitement avec d'autres organismes à la mise en œuvre de stratégies de gestion du savoir et s'est associé avec de grands instituts de recherche concernant la promotion et l'évaluation de l'équité en matière de santé. Le Centre de recherche Innocenti a continué de produire des publications de recherche très diverses. Les bureaux extérieurs commencent à intégrer la gestion des connaissances sur les enfants dans leurs principales fonctions et à nouer des partenariats en vue de renforcer les capacités nationales en matière d'analyse.

177. L'UNICEF a renforcé ses systèmes d'enregistrement, de diffusion et d'utilisation des enseignements tirés de l'expérience. Il a lancé un site Web visant à évaluer et à faciliter l'utilisation de ce savoir. Les évaluations sont analysées et diffusées grâce à une base de données mondiale sur les évaluations et les travaux de recherche. L'UNICEF prévoit d'entreprendre des analyses approfondies des évaluations existantes sur certains thèmes. La gestion des documents, des fichiers et des archives est en train d'être améliorée grâce à un accroissement d'investissements.

178. En dépit de ces avancées récentes, il faut trouver des moyens plus systématiques et plus souples pour promouvoir la collaboration aussi bien entre les services du Fonds qu'entre le Fonds et ses partenaires extérieurs. L'UNICEF essaie de constituer des communautés de pratique, méthode utilisée avec succès par des organismes privés et publics, dont le PNUD.

179. L'UNICEF aura fini de mettre au point sa stratégie de gestion des connaissances en 2008. Il s'agira de concevoir des documents pédagogiques pour apprendre à son personnel comment produire des connaissances, les gérer et les mettre en commun et lui faire comprendre son rôle et ses responsabilités.

Des partenariats pour réussir ensemble

Cohésion à l'échelle du système des Nations Unies

180. Comme suite aux recommandations formulées par le Groupe d'experts de haut niveau sur la cohérence à l'échelle du système des Nations Unies, huit pays pilotes participent à l'initiative Unité d'action des Nations Unies, dont l'objet est d'améliorer la coopération opérationnelle entre les organismes des Nations Unies. Les résultats et progrès réalisés par ces pays sont suivis avec intérêt par les fonds et programmes des Nations Unies et les institutions spécialisées.

181. Depuis 2005, l'UNICEF a beaucoup fait, en tant que membre du Conseil des chefs de secrétariat (CCS) et du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD), pour promouvoir la cohérence du système des Nations Unies à tous les niveaux. Il a notamment publié en 2006 un document intitulé « United Nations Reform: What it means for Children » (La réforme des Nations Unies et ce qu'elle signifie pour les enfants), nommé des coordonnateurs chargés des questions relatives à la cohésion du système des Nations Unies dans tous les services au siège et les bureaux régionaux, créé un bureau chargé de coordonner les positions de l'UNICEF et un groupe de spécialistes chargés d'aider son personnel sur les questions liés à la cohésion du système des Nations Unies. Il a contribué aux résultats suivants :

- a) Les directives relatives au plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement ont été encore améliorées;
- b) Un système régional d'appui et d'assurance de la qualité et un programme de formation interorganisations ont été mis en place;
- c) L'approche harmonisée des transferts monétaires a été mise en application, d'où une réduction des coûts de transaction pour les gouvernements, et ce dans au moins 10 pays;
- d) Les méthodes de recouvrement des coûts des fonds et programmes ont été harmonisées;
- e) Cinquante-neuf Maisons des Nations Unies et des bureaux auxiliaires communs ont été créés, surtout dans le Pacifique;
- f) Le Groupe des Nations Unies sur l'évaluation a progressé dans l'élaboration de normes applicables à l'ensemble du système et fourni un appui concret aux principales évaluations;
- g) Des directives ont été données aux antennes établies dans les huit pays pilotes participant à l'initiative Unité d'action des Nations Unies;
- h) Douze fonctionnaires de l'UNICEF sont coordonnateurs résidents des Nations Unies;
- i) L'UNICEF a participé, aux côtés de l'ONU, aux débats du Forum de haut niveau de Paris sur l'efficacité de l'aide ainsi que des réunions plus récentes, et a contribué à l'activité commune des organismes des Nations Unies dans les cinq domaines d'intervention définis dans le plan stratégique à moyen terme.

182. Les mécanismes de coordination ont été simplifiés en 2008, le Groupe des Nations Unies pour le développement ayant été intégré dans le Conseil des chefs de secrétariat, d'où moins de chevauchements d'activités et une meilleure coordination.

L'UNICEF y a contribué en veillant à ce que cette fusion se déroule sans heurt, et continue d'y aider en versant une contribution financière et en mettant son personnel à la disposition des autres organismes dans le cadre de projets de collaboration interorganisations; il a notamment détaché des fonctionnaires de rang supérieur auprès des équipes de directeurs régionaux en Afrique de l'Est et en Afrique australe et en Amérique latine et dans les Caraïbes, et a alloué expressément des fonds à chacun de ses bureaux régionaux pour leur permettre de travailler en coordination avec les autres organismes des Nations Unies.

183. En dépit de certains progrès, les modalités d'exécution des tâches des organismes des Nations Unies ne sont toujours pas harmonisées et simplifiées comme il le faudrait. L'UNICEF y contribue activement.

184. Au cours des prochaines années, la séparation entre les activités menées par le PNUD à l'appui du système des Nations Unies (y compris l'appui aux coordonnateurs résidents) et celles entreprises dans le cadre de son programme doit être plus nette, ce qui signifiera des responsabilités accrues pour les coordonnateurs résidents. Parmi les autres questions qui requièrent une attention soutenue, on note :

a) La nécessité pour les organismes du Groupe de développement des Nations Unies de s'impliquer davantage dans les travaux du Groupe pour accroître la dynamique commune et l'efficacité des activités d'appui du système des Nations Unies à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et d'autres résolutions et objectifs adoptés à l'échelle nationale;

b) Le fait que la recherche d'une meilleure cohésion ne doit pas reléguer au second plan l'appui aux partenaires nationaux;

c) La nécessité d'utiliser davantage les systèmes nationaux de coopération.

185. En matière de réforme de l'aide humanitaire, l'UNICEF a contribué, aux côtés d'autres organismes, aux réalisations communes suivantes : élaboration de directives, de normes, de règles et de programmes de formation concernant le principe de l'unité d'action; élaboration d'une orientation générale et des directives pour une meilleure utilisation du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires, qui a été la plus importante source de financement d'urgence pour l'UNICEF en 2006-2007; et renforcement du système des coordonnateurs de l'assistance humanitaire.

186. L'UNICEF mettra au point un plan d'action sur l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, qui décrira les mesures qu'il entend appliquer à ses services et les actions qu'il entend entreprendre en tant que membre du Conseil des chefs de secrétariat pour améliorer l'efficacité et la cohérence de l'action des organismes des Nations Unies au niveau des pays, notamment ce qu'il compte faire pour régler les problèmes touchant aux programmes et simplifier et harmoniser le fonctionnement de ses services.

Partenariats programmatiques

187. Les partenariats programmatiques mondiaux sont devenus un élément important de l'architecture de l'aide et dans l'application des principes énoncés dans la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement. Ces partenariats viennent renforcer ceux noués à l'échelle nationale pour la réalisation des objectifs et priorités nationaux et beaucoup des partenariats techniques décrits dans les

domaines d'intervention du plan stratégique à moyen terme. Ils font intervenir diverses parties prenantes publiques et privées, sur la base d'objectifs et de modalités d'action convenus ensemble. Il y aurait actuellement 181 partenariats programmatiques mondiaux, qui sont pour la plupart axés sur les Objectifs 1, 6, 7 et 8 du Millénaire pour le développement. L'UNICEF est officiellement partie prenante à 71 partenariats programmatiques mondiaux et dirige 29 d'entre eux. Dans la plupart de ces partenariats, le rôle de l'UNICEF consiste à organiser des réunions sur les questions touchant les droits des enfants et à fournir un appui analytique et opérationnel.

188. Les partenariats programmatiques mondiaux permettent à l'UNICEF d'élaborer des initiatives internationales et de former des coalitions en vue de mobiliser des ressources et de mener des activités en faveur des enfants, conformément aux objectifs du Millénaire pour le développement et au plan stratégique à moyen terme. Ils permettent également à l'UNICEF d'apprendre des autres organismes.

189. L'UNICEF héberge les secrétariats de l'Alliance GAVI, de l'Initiative pour l'éducation des filles africaines, du Mouvement mondial en faveur des enfants et du Groupe de travail interinstitutions sur les mutilations génitales des femmes. Ses autres contributions sont les suivantes : organisation de réunions, appui au niveau des pays, campagnes de sensibilisation et de communication, approvisionnement, suivi des données, mobilisation des ressources et assistance technique.

190. Au cours de la période couverte par le plan stratégique à moyen terme, l'UNICEF a noué beaucoup de petits partenariats programmatiques, au risque de se détourner de sa propre orientation stratégique et de subir des coûts de transaction élevés. La participation de l'UNICEF aux partenariats programmatiques mondiaux fait actuellement l'objet d'une évaluation à l'issue de laquelle des recommandations seront formulées, qui seront utilisées pour l'élaboration de la Stratégie mondiale de collaboration et de partenariats et la mise en œuvre du prochain plan stratégique à moyen terme.

191. L'UNICEF appliquera une approche plus stratégique à l'établissement de partenariats programmatiques, l'objectif étant de renforcer sa coopération avec les partenaires sur les questions relatives à l'enfance tout en poursuivant ses propres objectifs stratégiques. Dans le cadre des partenariats programmatiques mondiaux, l'UNICEF mettra davantage l'accent sur les dimensions internationale et nationale.

192. La volonté de l'UNICEF de travailler en partenariat avec les organisations de la société civile était clairement énoncée dans le plan stratégique à moyen terme. En 2006, ces partenariats ont fait l'objet d'un examen qui devait permettre de comprendre leur fonctionnement et de l'améliorer, l'accent étant mis sur les points de vue des partenaires. Cet examen a soulevé deux questions : la nécessité de définir clairement la position de l'UNICEF dans ses partenariats avec les organisations de la société civile; et la nécessité de mettre en place des mécanismes responsables chargés de veiller à ce que les principes et les politiques convenus entre les partenaires soient appliqués concrètement.

Recherche de la perfection en matière de gestion et d'opérations

Améliorer la gestion des ressources humaines et la formation

193. Au cours de la période couverte par le plan stratégique à moyen terme (PSMT), la formation du personnel de l'UNICEF s'est améliorée grâce à divers nouveaux programmes plus stratégiques et accessibles, conçus en partenariat avec des établissements universitaires. Des cours ont été dispensés dans les domaines de la politique sociale, de la protection sociale et de l'action humanitaire.

194. La nouvelle stratégie de formation approuvée mettra l'accent sur l'élaboration d'une méthode d'évaluation des responsables dans le cadre global de gestion des talents; le réaménagement du programme de formation des gestionnaires et des responsables pour tenir compte du programme stratégique et des méthodes d'exécution des tâches de l'UNICEF; la réorientation des programmes et des méthodes pédagogiques; l'amélioration de la gestion de l'organisation par le biais d'un programme d'orientation systématique, du suivi du comportement professionnel et de la certification des compétences; et la mise au point d'indicateurs de suivi des effets.

195. L'Initiative de promotion de nouveaux talents doit permettre de répondre aux besoins actuels et futurs de l'UNICEF en attirant, en développant et en retenant les talents extérieurs en début ou en milieu de carrière. Le plan de relève a été sensiblement amélioré, notamment en ce qui concerne la rotation des représentants et autres hauts responsables.

196. L'approche proactive de la gestion des vacances de poste a permis de maintenir les délais de recrutement à 97 jours en moyenne, soit une diminution par rapport aux années précédentes. Des équipes spéciales chargées du recrutement s'emploient à mener à bien leur mission. Par ailleurs, les efforts se poursuivent pour harmoniser et simplifier les processus de recrutement.

197. Des retards sont constatés dans la mise en place du système de gestion du programme de formation, l'élaboration d'un système électronique d'évaluation et de notation des fonctionnaires et la mise en place d'un système de recrutement en ligne. Ce dernier a été intégré au projet d'adoption d'un progiciel de gestion intégré unique qui sera lancé en 2009.

198. Compte tenu de l'expérience acquise au cours des deux premières années du plan stratégique à moyen terme, un certain nombre d'indicateurs clefs de résultats ont été modifiés, supprimés ou ajoutés en ce qui concerne la fonction gestion des ressources humaines.

Gestion financière et administrative

199. Au cours de la période 2006-2007, l'UNICEF a participé activement à diverses initiatives de l'ONU en faveur de la réforme et de l'harmonisation des activités, y compris : l'harmonisation du Règlement financier et des règles de gestion financière; l'application des Normes comptables internationales pour le secteur public; la mise en œuvre de la budgétisation axée sur les résultats; l'utilisation de locaux et de services communs; les politiques de recouvrement des coûts et les réseaux interinstitutions de gestion des voyages et des installations. Le système de contrôle de l'assistance financière aux gouvernements a été renforcé, ce qui a

fortement réduit le pourcentage de l'assistance en espèces aux partenaires nationaux non versée après plus de neuf mois.

200. De nombreuses améliorations sont apportées actuellement aux politiques, procédures et systèmes conformément au plan stratégique à moyen terme, à savoir : directives à l'intention des responsables pour faciliter la planification des finances et des programmes à long terme; décentralisation vers les bureaux extérieurs des activités d'aménagement de la gestion des fonds de programmation pour faciliter la planification et l'exécution pluriannuelles; décentralisation des transferts entre les lignes budgétaires pour simplifier la gestion budgétaire; informatisation des autorisations d'ouverture de crédits pour réduire les délais; et amélioration de la gestion des ressources financières.

201. L'examen de la gestion des programmes de pays et des budgets a été intégralement délégué aux directeurs régionaux. Un ensemble de directives et de documents faciles à utiliser a été publié pour aider l'UNICEF à faire face aux situations d'urgence et utiliser des méthodes judicieuses de gestion financière.

202. Plusieurs facteurs clefs ont permis d'accomplir des progrès : utilisation plus efficace de la technologie pour informatiser et décentraliser les activités, chaque fois que possible; utilisation d'une fiche de suivi récapitulative trimestrielle pour observer les indicateurs clefs de résultats; et utilisation plus efficace de l'intranet.

203. La persistance des problèmes s'explique par la difficulté de recruter un personnel qualifié sur le terrain et dans les villes sièges, et la nécessité d'élaborer d'autres directives face à la complexité des systèmes de gestion financière et administrative indispensables pour gérer la structure de financement de plus en plus élaboré de l'organisation. L'UNICEF continuera de collaborer avec d'autres organismes des Nations Unies en ce qui concerne les initiatives de simplification et d'harmonisation, la budgétisation axée sur les résultats, la réduction des coûts liés aux transactions et l'adaptation au nouvel environnement de l'aide au développement sans compromettre la transparence et l'efficacité.

Approvisionnement

204. *Simplifier les systèmes d'approvisionnement pour obtenir des résultats.* L'UNICEF réexamine actuellement les systèmes d'approvisionnement afin que les produits aient le plus grand impact possible sur les OMD. Pour ce faire, il faudra réduire la gamme de produits et ne conserver que les fournitures les plus intéressantes d'un point de vue stratégique. Ainsi, on pourra consacrer plus de temps à la gestion des approvisionnements stratégiques : prévision rigoureuse des achats; intégration de la programmation et de l'approvisionnement; développement et gestion de la base de fournisseurs; livraison et logistique efficaces; et amélioration du suivi. Les systèmes d'approvisionnement faciliteront ce changement d'orientation, en permettant d'assurer le suivi tout au long de la chaîne d'approvisionnement; en réduisant le temps de traitement de chaque transaction; et en renforçant la flexibilité et la responsabilisation.

205. *Mieux connaître la chaîne d'approvisionnement.* L'UNICEF améliorera les compétences en matière d'approvisionnement en renforçant les compétences requises du personnel, en créant des réseaux permettant d'acquérir des connaissances et en utilisant les points forts et les connaissances concernant certains groupes de produits dans d'autres domaines importants. Grâce à sa présence sur le

terrain dans le monde entier, à sa connaissance des marchés et des produits, et aux rapports établis tout au long de la chaîne d'approvisionnement, l'UNICEF jouera un rôle de premier plan dans ces importants groupes d'approvisionnement. Il peut déceler les goulets d'étranglement et les lacunes, puis demander aux partenaires éventuels d'y remédier. Le fait de jouer effectivement un rôle de premier plan dans les activités d'approvisionnement lui permet d'apporter un appui ciblé aux efforts de renforcement des capacités nationales.

206. *Renforcer les partenariats pour obtenir des résultats.* L'UNICEF doit avoir accès aux compétences qu'elle ne possède pas actuellement et aux ressources qui lui permettraient d'améliorer les approvisionnements. Pour ce faire, il devra travailler avec des partenaires extérieurs pour les approvisionnements non stratégiques, réduire le coût des transactions pour l'organisation ou collaborer avec des homologues importants pour avoir l'impact escompté. Dans certains domaines, les mécanismes déjà en place (services d'achats, partenaires gouvernementaux en réserve, partenaires privés) doivent être mieux exploités. D'autres mécanismes nouvellement créés permettent de renforcer nettement la collaboration en matière d'approvisionnement, en particulier avec le secteur des organisations non gouvernementales et les autres entités du système des Nations Unies. D'autres possibilités de partenariat n'ont été exploitées que récemment. Par exemple, les partenaires des milieux universitaires permettraient d'innover pour ce qui concerne les produits et les systèmes, de fournir de nouveaux talents et compétences, et d'aider l'UNICEF à jouer un rôle de premier plan en ce qui concerne les principaux produits grâce aux activités de publication et de recherche.

Gestion de l'informatique

207. L'UNICEF s'emploie à fournir des solutions intégrées et des systèmes informatiques novateurs, efficaces, sûrs et rentables dans la mesure du possible pour mener à bien ses activités.

208. L'UNICEF doit moderniser ses systèmes informatiques pour contribuer à l'uniformisation, à la simplification et à la rationalisation de ses méthodes de travail; se conformer aux Normes comptables internationales pour le secteur public; et améliorer l'accès de ses bureaux extérieurs à une information de qualité. Il a décidé d'adopter un progiciel de gestion intégré unique utilisant le logiciel SAP dans tous ses bureaux. Il s'agira de passer d'un système informatique à un système de gestion intégré conforme aux Normes comptables internationales pour le secteur public à partir de 2010.

209. La fiche de suivi au niveau régional des indicateurs de résultats, la première version du tableau de bord concernant les ressources humaines et les rapports de suivi du plan stratégique à moyen terme en ligne sont les principales initiatives lancées pour faciliter la gestion du comportement professionnel à l'UNICEF. La fiche de suivi donne aux responsables des informations sur les 11 indicateurs opérationnels clefs alors que le tableau de bord présente des indicateurs de haut niveau dans des domaines tels que le recrutement, la planification des ressources humaines et la parité.

210. Les services informatiques ont permis d'assurer rapidement et efficacement des opérations d'aide humanitaire et la sécurité au personnel sur le terrain. Récemment, au cours de huit situations d'urgence, le groupe interinstitutions des télécommunications d'urgence a été activé, l'UNICEF collaborant avec le PAM et le

Bureau de la coordination des affaires humanitaires pour fournir des services aux organismes des Nations Unies qui interviennent les premiers et aux travailleurs humanitaires.

211. L'utilisation d'une bande passante plus large dans plusieurs bureaux a permis d'améliorer les systèmes et les services au niveau de l'organisation. Il est maintenant possible de gérer des services informatiques de petits bureaux à partir de grands bureaux, ce qui se traduit par des économies et une simplification du travail. Cependant, l'absence d'harmonisation des normes informatiques au niveau des organismes des Nations Unies et la difficulté à intégrer les technologies continuent de poser des problèmes.

212. L'UNICEF a révisé ses objectifs en matière d'informatisation pour tenir compte de la réorientation profonde de l'organisation depuis la mise en œuvre du plan stratégique à moyen terme. Les objectifs de ce réaménagement sont les suivants : permettre au siège d'être un prestataire au service des clients et axé sur le terrain en renforçant les relations avec les clients et en se concentrant sur les objectifs du programme; développer et améliorer les systèmes intégrés de gestion de l'UNICEF; harmoniser et renforcer l'ensemble de l'infrastructure informatique pour mener à bien ses programmes et activités; utiliser les moyens informatiques pour analyser, gérer et diffuser l'information afin d'appuyer sa stratégie de gestion de l'information et de la connaissance; et assurer à temps les services informatiques et de télécommunications nécessaires à l'organisation et aux opérations d'urgence interinstitutions.

Vérification des comptes et gestion des risques

213. En 2006, le Directeur exécutif a renforcé la fonction contrôle de l'UNICEF en révisant la charte afin que le Comité de vérification interne des comptes soit composé exclusivement de membres externes. Dans son rapport annuel de 2007, le Comité s'est déclaré satisfait de la rigueur, de la crédibilité, de la portée et de la qualité de la fonction vérification interne de l'UNICEF. Une évaluation externe indépendante concernant la qualité de la fonction vérification interne aura lieu en 2008.

214. Un cadre de référence de la gestion des risques est en cours d'élaboration pour systématiser l'identification, l'évaluation et le traitement des risques dans l'organisation. Ce cadre devrait permettre d'améliorer les pratiques concernant la gestion des risques et donner davantage l'assurance que l'UNICEF atteindra ses objectifs.

215. Le Bureau de vérification interne a continué d'établir périodiquement un rapport sur les pratiques en matière de gestion des risques de l'UNICEF, notamment la mise en œuvre des recommandations découlant de la vérification des comptes.

216. Comme prévu dans le plan stratégique à moyen terme, la fonction vérification interne permettra de continuer à évaluer l'efficacité et l'adéquation des pratiques en matière de gestion du programme et des opérations, et des méthodes de gouvernance et de contrôle interne, grâce à des examens à tous les niveaux de l'UNICEF, qui permettront d'examiner la mesure dans laquelle :

a) La direction est au courant des risques endogènes et exogènes liés à la mission de l'UNICEF et de ses responsabilités et prend les mesures nécessaires pour y faire face;

- b) Les ressources sont obtenues de façon économique, utilisées efficacement et protégées comme il convient;
- c) Les actions du personnel et de la direction sont conformes aux règles, politiques, normes et procédures pertinentes;
- d) Les structures de gouvernance et de supervision permettent d'orienter et de suivre les contrôles internes;
- e) Les informations disponibles sont suffisantes, précises, fournies à temps et utilisées pour mesurer et communiquer les résultats obtenus compte tenu des normes et objectifs définis.

Projet de décision

217. Il est *recommandé* que le Conseil d'administration adopte le projet de décision suivant :

Le Conseil d'administration,

1. *Prend note avec satisfaction* du rapport sur l'examen à mi-parcours du plan stratégique à moyen terme (2006-2009) (E/ICEF/2008/18), du document connexe relatif aux annexes révisées au plan stratégique à moyen terme (E/ICEF/2008/19) et de la note d'information sur la prorogation du plan stratégique à moyen terme (2006-2009) jusqu'à la fin de 2011 (E/ICEF/2008/25) et se félicite que cet examen se soit appuyé sur des consultations approfondies, une analyse des résultats et un travail d'évaluation;

2. *Fait siennes* les conclusions générales de l'examen, notamment les ajustements qu'il est envisagé d'apporter à l'actuel plan stratégique à moyen terme pour la période restante et les considérations à prendre en compte lors de l'établissement du prochain plan;

3. *Reconnaît* l'intérêt que présente la prorogation du plan stratégique à moyen terme pour :

a) Harmoniser le cycle de celui-ci avec ceux de la planification stratégique du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour la population;

b) Permettre au secrétariat de continuer de mettre l'accent sur le caractère urgent de la collaboration et des partenariats pour les objectifs du Millénaire pour le développement et d'autres engagements nationaux et internationaux au lieu de devoir procéder immédiatement après l'examen à mi-parcours du plan de 2008 à une autre importante opération de planification en vue d'un nouveau plan stratégique à moyen terme;

c) Veiller à ce que le prochain cycle de planification stratégique de l'UNICEF, qui couvrira la période allant de 2012 à 2015, coïncide avec l'échéance fixée pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement;

4. *Décide* de proroger le plan stratégique à moyen terme actuel de deux ans, soit jusqu'à la fin de 2011;

5. *Compte* qu'un débat aura lieu sur l'examen de fin de cycle du plan stratégique à moyen terme prorogé à sa première session ordinaire de 2011.